

Université de Montréal

L'intégration des jeunes immigrants : une analyse des politiques à la jeunesse orientées vers la population immigrante au Québec

Par Richard Elisdort

École de service social
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès science (M.Sc.) en Service social

Octobre 2015

©Richard Elisdort, 2015

Résumé

Ce mémoire porte sur l'intégration des jeunes immigrants au Québec. Il questionne la prise en compte de ces jeunes dans le cadre des politiques publiques de la province, à savoir celles de l'intégration des immigrants et la politique à la jeunesse du Québec. Le but est de savoir comment ces politiques abordent l'intégration des jeunes immigrants de première et de deuxième génération. À partir d'un tour d'horizon sur la littérature disponible, le travail permet de constater les différents problèmes d'intégration vécus par ces jeunes, notamment dans le milieu scolaire et sur le marché du travail. Les politiques dont il est question ici décrivent les obstacles et difficultés des jeunes immigrants. Elles proposent des mesures d'intégration pour les jeunes d'origine immigrante.

La démarche qualitative est l'option privilégiée pour la réalisation de cette recherche de nature qualitative et exploratoire. Elle permet l'étude des documents de politique ci-mentionnés par rapport notre question de recherche. L'analyse documentaire est la principale méthode utilisée sur la base de laquelle, les dimensions de l'intégration des immigrants au Québec comme le français, les valeurs éducatives et l'emploi sont analysées en tant qu'enjeux soulevés par les documents de politique. Les constats qui en découlent permettent d'observer plusieurs résultats à propos des jeunes concernés par cette étude.

Les résultats de l'étude démontrent que ces politiques mettent l'accent sur le français comme facteur incontournable de l'intégration. Ce faisant, elles insistent sur l'investissement du gouvernement dans l'apprentissage de cette langue par les jeunes immigrants. D'autres résultats révèlent que la grande majorité des jeunes nouveaux arrivants au Québec ces dernières années connaissent bien le français, d'ailleurs ils sont sélectionnés sur cette base. Cependant, cette majorité n'est pas intégrée sur le marché du travail. Par ailleurs, les politiques prônent une intervention auprès des jeunes axée sur la création par la société d'accueil des conditions favorables à leur intégration, tout en minimisant l'importance de leurs trajectoires migratoires ainsi que l'expérience acquise au pays d'origine. Ces prises en compte sont pourtant nécessaires à l'intégration. Au fond, les politiques proposent une intégration qui s'apparente à l'assimilation, ce qui est aux antipodes du modèle d'intégration intercultureliste adopté par le Québec.

Mot clés : jeune immigrant, jeunesse, intégration, politique d'intégration.

Abstract

This thesis focuses on the integration of young immigrants in Quebec, as it analyses their inclusion within public policies framework of the province, namely the integration of immigrants and Quebec's youth policies. In short, our aim is to see how public policies in Quebec address the integration of young immigrant. A brief literature review enables us to observe lots of issues faced by young immigrants in the province, especially at school and on the labour market. The policies presented in this paper describe the different challenges young immigrants who are born of immigrant parents are facing in the province. They propose integration means for young people of immigrant origins.

In this work which is in nature both exploratory and qualitative, we use naturally a qualitative approach. It facilitates the study of policy documents mentioned above relatively to our research question. The literature review is the primary tool upon which the dimensions of integration of immigrants in Quebec; such as French, educational values and employment, are analyzed as specific issues raised by the policy documents. Our findings enable us to observe several results regarding the young people targeted in this study.

The main findings of the study show that these policies focus on French as essential factor of integration. Consequently, the government invests heavily in teaching this language to young immigrants. Other findings show that a vast majority of young newcomers to Quebec in recent years are familiar with French; as they are selected on this basis. However, this majority is not integrated in the labour market. The policies suggest that all interventions towards the youth should focus on creating favorable employment conditions for their integration, while downplaying their migration trajectory as well as their experience from their origin country. These are nevertheless considered necessary for integration.

Key words: immigrant youth, youth, integration, political integration.

Table des matières

<i>Abstract</i>	<i>iii</i>
<i>Remerciements</i>	<i>v</i>
<i>Liste des acronymes</i>	<i>1</i>
<i>OCDE : Organisation de coopération et développement économique</i>	<i>1</i>
<i>Introduction</i>	<i>2</i>
PROBLÉMATIQUE	5
1.- Contexte général	5
1.6.- Objet et question de recherche	18
Chapitre 2 : Cadre théorique et conceptuel	20
Introduction	20
2.1.- L'intégration et intégration des immigrants	20
2.1.1.- Dimensions de l'intégration des immigrants	23
2.2.- Modèles d'intégration des immigrants dans une société d'accueil	24
2.2.1.- Modèle d'intégration : assimilationnisme	24
2.2.2.- Modèle d'intégration : multiculturalisme	25
2.2.3.- L'intégration des immigrants dans la vision de l'interculturalisme québécois	29
2.3.- Cadre conceptuel	32
2.3.1.- Immigrant ou personne immigrée	32
2.3.2.- Jeunes immigrants	34
2.3.3.- Jeunes immigrants au Canada : Québec	35
2.3.4- Politiques publiques : contexte d'émergence et évolution des politiques sociales et jeunesse	36
2.3.5.- Critiques des définitions normatives de l'intégration et choix de l'approche théorique	39
2.4.- Approche constructiviste	40
2.4.1.- Limites et faiblesses de la perspective de l'intégration des migrants	43
2.5.- Méthodologie de la recherche	45

2.5.1.- Choix méthodologique	45
2.5.2.- L'analyse documentaire	45
2.5.3.- Choix et critères de sélection du corpus	46
2.5.4.- Traitement du corpus.....	48
2.5.5.- Analyse des données : Analyse comparative entre les différents documents de politique.....	49
Chapitre 3 : Analyse et interprétation des résultats	50
Introduction.....	50
3.1.- Les jeunes immigrants et la question du français dans les politiques d'intégration.....	50
3.1.1.- La compétence en français des jeunes immigrants de première génération	51
3.1.2.- Le sentiment d'appartenance	54
3.2.- L'intégration des jeunes immigrants au regard des valeurs éducatives dans la société québécoise	56
3.2.1.- L'intégration jeunes immigrants au regard de la participation	60
3.3.- L'intégration des jeunes immigrants au regard de l'accès et du maintien à l'emploi	63
3.3.1.- L'accès et le maintien à l'emploi des jeunes immigrants.....	63
3.4.- Interprétation des résultats	67
Conclusion	78
Bibliographie	80

Dédicace

Je dédie ce mémoire à mes fils. Qu'ils s'en inspirent pour faire de l'éducation une valeur sûre dans leur vie. Je vous aime beaucoup!

Remerciements

Ce mémoire est le fruit du soutien et de la contribution de plusieurs personnes. Au terme de ce long cheminement, je tiens à remercier tout d'abord mes directrices de recherche, les professeures Annie Fontaine et Céline Bellot. Sans leurs conseils, suggestions et commentaires, d'une part, leur grande disponibilité ainsi que leurs encouragements d'autre part, je n'aurais pas trouvé la motivation nécessaire pour achever mon projet.

Je remercie spécialement mon épouse Miralta Elisdort et mes fils Michard, Valdy. Miralta a fait preuve d'une grande patience et d'une remarquable compréhension envers moi tout au long de mon parcours d'études. Elle a su toujours trouver les mots d'encouragement nécessaires pour m'aider à traverser les moments difficiles et était confiante quant à la réussite du projet. Je t'aime mon amour!

Mes remerciements vont également à plusieurs amis qui n'ont jamais raté l'occasion de me faire part de leurs encouragements. Je remercie particulièrement Wilner Predelus, Marc Elie Pierre, James Joseph et Deny Dorvil. Enfin, un grand merci à celles et ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la concrétisation de ce projet.

Liste des acronymes

CIC : Citoyenneté et Immigration Canada

CPJ : Conseil permanent de la jeunesse

CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

MELS : ministère de l'Éducation et des loisirs et des sports

TCRI : Table de Concertation des Organismes au Service des personnes réfugiées et
immigrantes

MICC : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

OCDE : Organisation de coopération et développement économique

ONU : Organisations des Nations-Unies

UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour la Science et l'Éducation et de la culture

Introduction

Les changements économiques des années 1970 et 1980 suivis de la mondialisation du début de la décennie suivante entraînent l'accélération de la migration internationale. Ces phénomènes encouragent également beaucoup de jeunes à quitter leur pays d'origine pour s'installer dans un autre où ils deviennent des jeunes immigrants, qui rejoignent ceux nés au pays d'accueil de parents immigrants. Les débats soulevés par la présence de ces jeunes notamment dans les sociétés d'accueil occidentales, occupent assez souvent une place importante parmi les sujets au premier plan de l'actualité. Au Canada, comme dans la société québécoise, certains de ces débats sont relatifs à plusieurs problématiques de l'intégration des jeunes immigrants de la première et de la deuxième génération. Ils concernent les obstacles et les défis majeurs qui empêchent à ces jeunes de se tailler une place dans la société. Par exemple, Van Ngo (2004) décrit et analyse les difficultés des jeunes immigrants particulièrement à l'école et dans les relations avec leurs pairs au Canada. Il insiste, entre autres, sur les dimensions linguistique, psychologique et économique dans les rapports entre ces jeunes et le pays d'accueil. Au Québec, plusieurs chercheurs se penchent sur les difficultés de l'insertion à l'emploi, de la discrimination raciale et des préjugés dont sont victimes ces jeunes (Montgomery et al., 2009; Larochelle et Lapointe, 2006). D'autres études s'intéressent aux difficultés d'adaptation des jeunes immigrants, aux pratiques d'intervention à leur égard ou encore à leur exclusion sociale.

La forte présence des jeunes immigrants dans cette société amène de nouveaux défis aux institutions de la société d'accueil quant à la gestion des diversités tant culturelles que religieuses. Il se pose alors la question de l'intégration de ces jeunes dans les différentes sphères de la société québécoise. Le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois comme modèles d'intégration et de politiques publiques en regard des immigrants tentent de répondre à cette question qui interpelle plusieurs acteurs dont le gouvernement du Québec. En effet, depuis plus de deux décennies le gouvernement du Québec investit dans les politiques publiques qui touchent directement les jeunes. Il s'agit des politiques de l'immigration et de la politique à la jeunesse qui proposent des mesures politiques nécessaires pour des interventions auprès des jeunes.

Par ailleurs, au Québec, l'école est la principale institution d'accueil des jeunes immigrants spécifiquement des mineurs. Dans la même veine, le marché du travail reçoit en principe la plupart des jeunes adultes immigrants. Ainsi, ces deux institutions sont appelées à jouer le rôle de pivot dans l'intégration des jeunes immigrants. Elles nous intéressent en particulier dans le cadre de ce mémoire qui s'inscrit dans la lignée des travaux qui ont pour objet d'études l'intégration des jeunes immigrants et ceux nés ici de parents immigrants. Notre étude concerne précisément la prise en compte de l'intégration de ces jeunes dans les politiques publiques comme la politique d'immigration et d'intégration des immigrants, les politiques d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, la politique à la jeunesse du Québec ainsi que des stratégies d'action jeunesse qui en découlent. Ces politiques visent la prise en compte des besoins, des demandes et de proposer les moyens susceptibles de résoudre les problèmes d'intégration des jeunes de la société québécoise. Dans le but de comprendre et expliquer cette prise en compte, le présent mémoire veut répondre à la question suivante : Comment les politiques de l'intégration des immigrants et les politiques à la jeunesse au Québec abordent-elles l'intégration des jeunes immigrants et issus de l'immigration?

Le mémoire s'appuie sur la démarche méthodologique qualitative dans le cadre d'une recherche de type exploratoire documentaire. Cette démarche nous permet de répondre à la question posée, à travers l'étude et l'analyse des documents de politiques publiques du gouvernement du Québec ci-haut mentionnés qui portent sur les deux dernières décennies. Ce mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier chapitre présente la problématique dans laquelle l'accent est mis sur la jeunesse dans l'action publique des gouvernements, notamment dans les pays occidentaux. Il traite aussi de la jeunesse au Canada et au Québec dont les jeunes immigrants, avant de poser le problème de leur intégration au sein des institutions clés de la société canadienne et québécoise. Le deuxième chapitre aborde le cadre théorique et conceptuel du mémoire ainsi que l'approche méthodologique. Il comprend donc trois sections qui portent d'une part, sur l'intégration des immigrants et des modèles théoriques dans lesquels les auteurs les décrivent; d'autre part, sur la définition et l'explication des concepts du mémoire. La dernière section explique la démarche méthodologique. Enfin, le troisième chapitre présente l'analyse et l'interprétation des résultats. On y retrouve, dans une première section, l'analyse des résultats découlant de l'étude des documents de politiques publiques sélectionnés.

Cette analyse porte sur les enjeux comme le français, les valeurs éducatives et l'emploi en lien avec l'intégration des jeunes immigrants. En dernière section du chapitre, il est question de l'interprétation des résultats de l'analyse à lumière de notre cadre théorique et conceptuel aussi bien que d'autres textes traitant des politiques et de l'intégration des immigrants.

PROBLÉMATIQUE

1.- Contexte général

Le présent chapitre traite du contexte général de la recherche. Il tente de cerner les grands enjeux qui entourent la question des jeunes immigrants selon les considérations des organisations internationales et des gouvernements nationaux. Dans un premier temps, il sera question de la migration internationale vue sous l'angle de ses enjeux économiques, sociaux et politiques ainsi que de l'ampleur de ce phénomène. Deuxièmement, l'accent sera mis sur les politiques d'immigration d'où sont issus les jeunes de la première et de la deuxième génération et les politiques à la jeunesse dans le contexte des sociétés occidentales. Il s'agira de présenter les principales difficultés et les obstacles reliés à l'intégration des jeunes immigrants, notamment dans les institutions comme l'école et le marché du travail. Cette présentation portera sur le Canada, précisément sur la province du Québec qui est concernée dans le cadre de ce mémoire. Enfin, elle traitera de l'objet de la recherche et de son objectif.

1.1.-Vagues d'immigration et contextes de crises politiques et économiques

Le phénomène de personnes vivant à l'extérieur de leur pays de naissance ou pays d'origine forme les vagues de migration internationale dans le monde et préoccupe plusieurs acteurs tant au niveau national qu'international, pour avoir impliqué des enjeux politiques, économiques et sociaux dans les relations entre les pays et à l'intérieur d'eux. Les acteurs appréhendent cette question sous plusieurs vocables qu'il convient de préciser le sens. Selon l'Organisation des Nations-Unies (ONU), un migrant international désigne « toute personne qui change de pays de résidence habituelle » (ODCE, 2003 : 304). Elle précise que ce changement de pays de résidence peut être de courte ou de longue durée. Quant à l'immigrant, il se réfère à une personne qui s'est établie de façon permanente dans un autre pays. Dans ce sens, un migrant international de longue durée c'est-à-dire celui dont le changement de pays de résidence habituelle dépasse 12 mois est un immigrant. Notons que dans ce mémoire les termes migrant international et immigrant sont employés dans le même sens.

Les pays du monde font face depuis très longtemps et de plus en plus à la présence des migrants internationaux. L'organisation des Nations-Unies (ONU) a publié un rapport en 2013 qui chiffrait les migrants internationaux dans le monde à 232 millions dont 7.3 millions au Canada, sur les 7 milliards d'habitants dans le monde. Ces vagues d'immigrants facilitent l'émergence, le renforcement ou la réforme des politiques d'immigration dans les pays d'accueil. Ce rapport mentionne également que 35 millions des migrants internationaux ont moins de 20 ans et 40 millions sont âgés entre 20 et 29 ans. Ils constituent donc les jeunes migrants internationaux qui ne forment pas toutefois un groupe homogène. En effet, le rapport démontre que ces jeunes sont diversifiés par leurs origines sociales, économiques et éducatives. La diversification concerne aussi la forme ou des moyens de migration. Ils sont au centre des préoccupations de l'ONU qui en souligne la croissance dans le monde. Selon l'organisation internationale, les jeunes migrants internationaux passaient de 31 millions en 2000 à 35 millions en 2013. Cette croissance pose de nouveaux défis aux pays d'accueil tout en actualisant les débats autour de l'intégration de ces jeunes. Par exemple, comment les gouvernements des sociétés d'accueil abordent-ils la prise en compte des besoins d'éducation des jeunes immigrants dans leur système scolaire ou encore dans un contexte de changements culturels? Comment assurent-ils leur insertion à l'emploi dans un contexte de chômage accru touchant les jeunes en général? Bref, comment garantissent-ils le respect des droits sociaux et culturels et l'égalité des chances dans ces sociétés pour l'intégration de ces jeunes?

Généralement, la migration internationale succède ou s'accompagne des grandes crises économiques et politiques dans le monde. Ainsi, la fin de la Deuxième Guerre mondiale a occasionné des vagues d'immigration par exemple des pays du Sud (en développement) vers ceux du Nord (développés et industrialisés). Dans le cadre du plan Marshall (1947-1951) visant la reconstruction de l'Europe, la plupart de ces pays accueillent des immigrants pour pallier le manque de main-d'œuvre dans la perspective de la reconstruction de leur économie. Parallèlement, les immigrants contribuent aussi à relever les défis de croissance démographique pour certains pays dont le Canada. Les enjeux relatifs aux politiques d'immigration concerneraient donc les jeunes en âge de procréer, disposant d'une force travail susceptible de contribuer au développement économique des pays du Nord.

Par ailleurs, la crise du pétrole de 1973 a affecté la migration internationale. Elle a d'abord ralenti le nombre de migrants internationaux, notamment en Europe. Plusieurs pays d'accueil de ce continent ont mis fin au recrutement massif des immigrants qui a débuté après la Guerre puisqu'il n'y avait grand besoin de main-d'œuvre (Keeley, 2009). En revanche, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (l'OCDE) ont accueilli des vagues d'immigrants toute la décennie des années 1970. Cependant, chaque pays oriente l'accueil des immigrants selon leur dynamique interne. Le Canada, par exemple, a encouragé l'immigration pertinente durant cette décennie et procédé à la réforme de sa politique d'immigration en 1976. Selon la nouvelle loi sur l'immigration, les regroupement familial, les réfugiés, les demandeurs d'asile sont les catégories d'immigrants à privilégier dans la sélection des immigrants. Il faut souligner que cette politique est conforme aux accords internationaux signés par le gouvernement du Canada, notamment en ce qui concerne les réfugiés. Cette nouvelle politique d'immigration s'applique dans un contexte de réforme économique au niveau mondial dans les années 1980, qui est celui de l'application des programmes d'ajustement structurel dans les pays en développement. Les conséquences de cette mesure prise par le Fonds monétaire international n'ont pas manqué d'engendrer le chômage dans ces pays et encouragé les demandes d'immigration. Dans ce contexte, le Canada a accueilli des immigrants arrivés notamment des pays du Tiers-Monde. Depuis, le visage de l'immigration change au pays, on y assiste au phénomène des minorités visibles et une grande diversité culturelle, ethnique et religieuse.

Enfin, la Mondialisation dans les années 1990 a entraîné des bouleversements économiques dont le chômage et une plus grande circulation des personnes dans le monde. Ainsi, le nombre d'immigrants internationaux ne cesse d'augmenter, les jeunes y représentent une part importante. Cette représentation est considérable dans les vagues d'immigration qui changent la dynamique socioéconomique et politique dans les pays d'accueil. Les débats sur jeunes immigrants portent notamment sur les enjeux relatifs à leur intégration et rejoignent ceux portant sur la situation des jeunes en général dans les sociétés contemporaines. Les grandes vulnérabilités des jeunes face aux aléas des politiques économiques font l'objet de réflexion à l'échelle mondiale.

En effet, l'ONU a adopté en 1985 l'année internationale de la jeunesse. Les jeunes auxquels cet événement fait référence sont les personnes dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans qui représentaient 18 % de la population mondiale. Plus d'une décennie après, soit en 1998, l'organisation a organisé la Conférence mondiale des ministres de la Jeunesse. Lors de cette Conférence, il est révélé que sur 145 pays présents « plus de 80 % [...] ont une politique nationale sur la jeunesse et 89 % ont développé des mécanismes de coordination nationale pour la jeunesse » (Franke, 2010 : 20). Ces politiques consisteraient en des documents d'orientation pour les interventions publiques de manière transversale destinées aux jeunes, dans le but de résoudre les problèmes auxquels ils font face et assurer leur intégration sociale. Les gouvernements des pays occidentaux sont particulièrement intéressés à des interventions publiques en faveur de la jeunesse (Gravel et Brouillette, 2006). La question des politiques à la jeunesse se pose en termes d'enjeux qu'il importe de préciser, ce que Williamson (2002) cité dans Franke (2010) présente dans les termes suivants :

Les enjeux essentiels qui font l'objet des politiques jeunesse sont les suivants : opportunités de participation et citoyenneté; sécurité et protection; lutte contre l'exclusion sociale et promotion de l'inclusion; mise à disposition et utilisation de l'information (par l'entremise de nouvelles technologies); mobilité et internationalisme; multiculturalisme; égalité (Franke, 2010 : 18).

En se préoccupant de ces enjeux, les gouvernements semblent vouloir cerner les besoins des jeunes et créer les conditions de vie favorables à leur plus grande responsabilité dans l'avenir des sociétés contemporaines. La plupart de gouvernements font de ces enjeux un critère de définition pour les jeunes, car l'âge ne permet plus de cerner une fois pour toutes ce que c'est un jeune. En effet, lorsqu'on parle de jeunes aujourd'hui on se réfère, entre autres, aux responsabilités économiques (autonomie financière) et à une série de transitions vers le statut d'adulte, lesquelles ne se limitent pas à l'âge biologique. Alors, face à la complexité et à la diversification qui caractérise les jeunes, les références aux difficultés et aux besoins sont de plus en plus importantes dans la définition des jeunes. Qu'elles sont les caractéristiques des jeunes immigrants dans un tel contexte au Canada, précisément au Québec?

1.2.- Jeunes et jeunes immigrants de la jeunesse au Canada

Les jeunes dans leur grande diversité ont un poids important dans la société canadienne. Ils confèrent au Canada le statut de pays qui a la population la plus jeune au G8 (Franke, 2010). Mais dans ce pays, comme ailleurs, il n'est pas facile de définir les thèmes jeune et jeunesse, compte tenu des différentes approches qui les appréhendent. Cependant, les recherches sur les politiques à la jeunesse au Canada démontrent que tout ce qui concerne les jeunes dans les mesures politiques dans ce pays se réfère aux enfants âgés moins de 18 ans (Franke, 2010 : 46). La jeunesse est abordée dans ce pays sous plusieurs angles. L'une des approches de référence définit la jeunesse comme :

période de transitions sur le plan des rôles sociaux qui fait met l'accent sur la manière dont les rapports sociaux et la socialisation (dans la famille, à l'école, dans la communauté, au travail, etc.) préparent les individus à exercer certains rôles sociaux associés à différentes situations ou âges de la vie (Franke, 2010 : 29).

Cette définition accentue sur l'apprentissage. Elle reconnaît aux jeunes une position d'acteurs, car ces derniers sont appelés à assurer la relève dans la société. Pour aborder la question de la jeunesse et des jeunes au Canada, nous adoptons la définition suivante :

La catégorie *jeune* réfère généralement aux enjeux d'insertion sociale et économique; la catégorie *jeune adulte* fait plus souvent référence aux enjeux d'autonomie et d'indépendance; enfin, la catégorie *adolescente* est associée aux enjeux reliés à l'exposition au risque et est généralement abordée à partir d'une perspective psychologique (Franke, 2010 : 9).

Cette définition tente d'englober les grands enjeux qui caractérisent les jeunes d'aujourd'hui dans ce pays. Elle indique les diversités sociales, auxquelles il faut ajouter la dimension culturelle en considérant les jeunes immigrants.

Selon Statistique Canada (2010), les jeunes immigrants font partie des personnes résidant au Canada qui sont nées hors du pays, à l'exclusion des travailleurs étrangers temporaires, des citoyens canadiens nés à l'étranger et des détenteurs d'un visa d'étudiant ou de travail. Ces personnes ont acquis le droit de vivre de façon permanente au Canada par l'obtention du statut de résident permanent. Précisément, selon la politologue Nicole Gallant, au Canada on désigne sous le vocable de « jeune immigrant » d'une part, les jeunes nés dans le pays de parents immigrants, qui ont grandi et ont été socialisés dans le milieu canadien. Ils sont couramment appelés jeunes immigrants de la deuxième génération. D'autre part, il s'agit des jeunes de moins de 15 ans nés à l'étranger, ce sont les jeunes de la première génération. Dans le contexte canadien, les deux catégories de jeunes immigrants peuvent être appréhendées comme des jeunes issus de l'immigration.

Pour ce mémoire, nous adoptons la définition canadienne des jeunes immigrants. Ce choix s'explique par le fait que les volets des politiques à la jeunesse dans ce pays qui touchent ces jeunes, considèrent les problématiques d'intégration autant ceux nés au pays qu'à l'extérieur. Par exemple, les conditions socio-économiques de leurs parents constituent une des difficultés qui affectent l'intégration des jeunes immigrants. Au Québec, les jeunes issus de l'immigration sont conceptualisés comme des : jeunes des communautés culturelles. Il s'agit des jeunes allophones, des jeunes des minorités visibles d'immigration récente ou plus ancienne, nés au Québec des parents immigrants. Toutes ces catégories des jeunes font face le plus souvent à des problématiques parfois communes. Elles sont censées prises en compte dans les interventions publiques, car celles-ci visent à cerner les jeunes en fonction de leurs difficultés ou de leurs problèmes d'intégration.

En bref, les jeunes immigrants dans cette recherche se réfèrent à la définition canadienne tout en tenant compte des considérations faites par le Québec pour son cadre d'intervention publique en matière de la jeunesse. Les jeunes dans la conception de politique à la jeunesse au Québec sont âgés de 0 à 35 ans. Pour les immigrants, ce sont les « Québécois des communautés culturelles » tels précisés dans la politique d'immigration et d'intégration des immigrants de 1991.

Par ailleurs, la présence des jeunes immigrants renforce la diversité culturelle et ethnique dans la société canadienne qui évolue en société multiethnique, multilingue et multiconfessionnelle. Cette diversité est particulièrement marquée dans les centres urbains avec Toronto, Montréal et Vancouver en tête, car les nouveaux arrivants au pays y sont installés en grande partie. Il est important de signaler que la diversité culturelle pourrait constituer une richesse pour la société, mais un obstacle pour les jeunes immigrants qui contribuent à la créer. Ainsi, (Franke, 2010 : 15) souligne que « les jeunes immigrants font face à des défis particuliers lorsqu'ils doivent poursuivre leur formation dans une langue qui n'est souvent pas leur première langue et lorsqu'ils doivent développer des liens sociaux dans le contexte d'une culture qui leur est étrangère » Cet extrait soulève un élément important de la question de l'intégration sociale des jeunes immigrants. Comment les politiques à la jeunesse dans le contexte canadien abordent-elles cette problématique?

1.3.- Contexte d'apparition des politiques à la jeunesse au Canada et au Québec

Le Canada est soucieux de sa jeunesse. Les différents paliers de gouvernement du pays tentent depuis longtemps d'aborder les enjeux qui concernent toutes les générations de jeunes à travers des politiques publiques plus ou moins bien définies. Pour sa part, le Québec semble jouir d'une grande réputation en ce qui concerne les politiques à la jeunesse, qu'en est-il exactement? Cette section penche brièvement sur l'émergence et l'évolution des mesures politiques portant sur la jeunesse au Canada et au Québec. Elle présente quelques éléments de contexte qui influencent l'existence de politiques à la jeunesse au Canada.

1.3.1- Éléments de contexte économique et sociopolitique

Les années 1970 ont marqué un tournant décisif dans la mise en place des services sociaux au Québec, elles étaient aussi celles des grandes décisions sociopolitiques du gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau au niveau fédéral. En ce sens, il faut noter qu'en 1973 le gouvernement du Canada a clôturé un débat sur le système fédéral sur la sécurité sociale par un document portant sur les stratégies de l'emploi, l'assurance sociale et la hausse des allocations familiales. Parallèlement, le gouvernement du Québec pour s'attaquer aux conséquences néfastes de la crise du pétrole sur l'économie a développé le concept de groupes cibles pour ses interventions.

Parmi ces groupes on retrouve les jeunes « à problèmes » les délinquants, les jeunes qui ont subi l'agression sexuelle (Mayer, 2002). Il est à noter qu'il n'existe pas de politique à la jeunesse pancanadienne et que les principaux champs d'intégration des jeunes comme la santé, l'éducation révèlent de la compétence provinciale depuis les années 1990.

Depuis les années 1980, les jeunes dans leur grande diversité constituent une préoccupation dans le pays. Les conséquences néfastes des crises économiques de 1972 ainsi que du début des années 1980 ont accéléré les mesures prises pour encadrer la jeunesse. Les politiques à la jeunesse ciblaient les facteurs susceptibles de causer des problèmes aux jeunes. Depuis les années 1990, les politiques à la jeunesse visent l'insertion professionnelle des jeunes à l'emploi. C'est dans ce contexte que l'emploi est valorisé, il devient un enjeu pour l'intégration sociale. Dans les années 2000, c'est le phénomène de « prolongement de la jeunesse » qui préoccupe chercheurs et gouvernement au Canada.

Aujourd'hui, un document de travail propose un cadre général de politiques à la jeunesse au niveau fédéral. Dans ce document, il est proposé « aux responsables des politiques publiques d'aborder les enjeux émergents auxquels sont confrontés les jeunes Canadiens [...] » (Franke, 2010). Il tend à renforcer l'idée que les politiques publiques au Canada sont axées sur le bien-être des jeunes qui se résument aux conditions de vie, aux perspectives d'avenir et à la participation à la vie collective.

Quant à la politique à la jeunesse au Québec de 2001, elle est émergée de *l'Avant-projet : Vers une politique jeunesse québécoise* parue en 2000. Ce document rassemble les revendications des qui ont été formulées à travers des forums jeunesse et autres espaces de réflexion dans la province. Ainsi, les jeunes québécois sont devenus un acteur important dans la vie socioéconomique et politique du Québec, ils vont influencer fortement la première politique à la jeunesse du Québec, qui a vu le jour officiellement en février 2001. Toutefois, celle-ci est placée sous la responsabilité directe du premier ministre du Québec qui se fait conseiller par un organisme permanent de consultation sur les questions relatives à la jeunesse.

Ainsi, les gouvernements semblent placer les jeunes au centre de l'avenir des sociétés contemporaines. Dès lors se pose la question de la place des jeunes immigrants dans les sociétés d'accueil au regard des politiques d'intégration dont celle à la jeunesse au Québec.

L'effort de mise en place des politiques à la jeunesse s'inscrit aussi dans un contexte de réforme de la loi sur l'immigration en 1976 au Canada qui facilite l'entrée des jeunes immigrants. En effet, « des vagues successives de nouveaux arrivants au fil des décennies ont fait du Canada une mosaïque culturelle impressionnante où cohabite une grande diversité de groupes ethniques, culturels et religieux » (Franke, 2010 : 15). L'évolution des jeunes immigrants au Canada s'inscrit naturellement dans le cadre de sa politique d'immigration. Ceux du Québec sont gérés de commun accord avec le gouvernement fédéral depuis 1990, étant donné que cette province dispose de sa propre politique d'immigration. Ils sont reliés aussi par la dynamique des mesures de politique à la jeunesse. Voilà ce qui pousse à aborder la représentation de ces jeunes à l'échelle du Canada et du Québec.

1.3.2- Population des jeunes immigrants au Canada et au Québec

Dans les vagues des nouveaux arrivants, les jeunes immigrants étaient de 2.9 millions âgés entre 18 à 24 ans en 2011 au Canada. De son côté, le Québec reçoit parmi les diverses catégories d'immigrants accueillis, des enfants et des jeunes de moins de 25 ans, soit les 0 à 14 ans et les 15 à 24 ans. Il est à noter qu'en 2011, le Québec a reçu 82 000 personnes âgées de 15 à 24 ans et 151 000 âgés de 25 à 34 ans. Les nouveaux arrivants dans ce groupe occupent 20.6% de 2007 à 2011 et pour la même période, les 15 à 24 ans régressent à 11.6% (ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2011). La très grande majorité de ces jeunes immigrants (86%) réside dans la région métropolitaine de Montréal (Institut statistique du Québec, 2011). Dans cette ville aussi, l'immigration donne à observer de nouveaux éléments dans la population scolaire. Comme en témoigne le portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'Île de Montréal (Sévigny, 2012), une diversité ethnoculturelle se reflète dans la population scolaire où, en 2011, 58% des jeunes correspondent à l'une des trois situations familiales suivantes : 21,4% des jeunes sont nés eux-mêmes à l'étranger, 26,9% sont nés au Québec de deux parents étrangers, enfin 9,7% ont un des deux parents nés à l'étranger.

Cette diversité est remarquable également sur les plans religieux, ethnique et linguistique, suffisante pour donner une nouvelle caractéristique à l'école. La population de certains établissements connaît une transformation avec cette caractéristique. Ainsi, plus de dix écoles de la commission scolaire de Montréal sont désignées « école multiethnique » en raison de la surreprésentation des jeunes d'origine ethnique autre que canadienne-française.

En définitive, les jeunes immigrants représentent une portion non négligeable dans la population immigrante et dans la jeunesse en général au Canada et Québec. Il convient de décrire les réalités qui les touchent dans leurs milieux d'intégration dans la société canadienne et québécoise, particulièrement à l'école et au marché du travail. C'est sur les obstacles et les difficultés de ces jeunes dans leur processus d'intégration que se portera la section suivante.

1.4.- Obstacles et difficultés d'intégration des jeunes immigrants au Canada

Les jeunes immigrants tels que définis au Canada et au Québec soulèvent des préoccupations car ils sont aux prises avec des difficultés et rencontrent des obstacles dans leur processus d'intégration. Cette section présente brièvement les principaux obstacles et difficultés de ces jeunes au pays dans diverses sphères de l'intégration, à l'école et à l'emploi, précisément au Québec.

À l'aide de la Charte canadienne des droits et libertés, le gouvernement canadien vise à créer ce climat propice et nécessaire pour lutter contre les obstacles à l'intégration des immigrants et valoriser leur contribution à la société d'accueil. Cependant, en dépit des efforts consentis par les gouvernements fédéral et provincial, les difficultés et les obstacles à l'intégration restent un défi pour les jeunes immigrants. Van Ngo (2004), dans un article publié sur ce sujet, affirme qu'« un grand nombre d'enfants et de jeunes immigrants ne réussissent pas [...] et éprouvent des difficultés sur le plan linguistique, culturel, psychologique et économique » (2004 : 32). Il décrit les réalités des jeunes dans chacune de ces dimensions.

Au niveau linguistique, dans les systèmes éducatifs des provinces canadiennes, la plupart des jeunes élèves immigrants sont aux prises avec le manque de connaissance et la non-maîtrise des langues d'apprentissage, qui sont l'anglais pour le Canada et le français pour les écoles francophones du Québec et celles des minorités francophones du pays.

Selon Van Ngo (2004), certains jeunes immigrants maîtrisent peu ou pas ces langues, ce qui ralentit leur intégration sociale et scolaire. Il note que des commissions scolaires dans les milieux urbains au Canada font remarquer qu'à propos de l'anglais, ces élèves arrivent de pays où cette langue n'est pas parlée. Ceux qui sont nés au Canada et vivent dans des familles immigrantes ne parlant pas l'anglais connaissent aussi de difficultés linguistiques. Ces jeunes sont donc moins enclins à participer aux activités de l'école.

L'auteur souligne également que plusieurs jeunes immigrants sont susceptibles d'éprouver de la difficulté à établir, maintenir et développer des liens avec leurs pairs ainsi qu'avec le personnel de l'école qu'ils fréquentent. Il explique que ces problèmes compliquent davantage leur intégration sociale puisque l'école est un des principaux lieux de socialisation pour les jeunes. Dans la même veine, Claes (2003) mentionne que les élèves adolescents immigrants sont plus affectés par les difficultés de relations sociales, car ils doivent construire leur développement personnel et leur identité dans un contexte d'échanges avec leurs pairs. Van Ngo (2004) observe qu'ils subissent aussi des pressions de toutes parts pour s'intégrer rapidement à la culture de la société d'accueil de leurs pairs et de la société en général. Il note qu'à côté des difficultés linguistiques et sociales, pour les nouveaux arrivants allophones, les jeunes immigrants sont la cible du racisme et de la discrimination. Il affirme que ces obstacles les guettent tant dans les milieux institutionnels que culturels. Il en résulte que les jeunes immigrants développent un faible sentiment d'appartenance et se tournent vers l'isolement social et l'aliénation.

Enfin, les jeunes immigrants, par rapport à leurs homologues canadiens d'origine, connaissent plus de difficultés lors de transition de l'école au marché du travail. Une fois sur le marché, leurs difficultés sont plus manifestes dans l'acquisition de compétences pour se démarquer parmi la main-d'œuvre. Quelle est la situation au Québec?

1.5.- Obstacles difficultés d'intégration des jeunes immigrants au Québec

Dans la province du Québec les difficultés et les obstacles liés à l'intégration des jeunes immigrants sont des réalités constantes. Cette section vise à décrire ces défis en s'appuyant sur les réalités notamment au marché du travail, dans la vie sociale et l'école.

1.5.1.- Obstacles et difficultés au marché du travail et dans la vie sociale

Le marché du travail se révèle un puissant milieu d'intégration des jeunes. En effet, « le travail est l'un des principaux moyens d'insertion sociale » (Montgomery et al., 2009 : 11). Une étude de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse publiée en 2011 souligne qu'au Québec, au cours des cinq dernières années, le profil des immigrants est celui des jeunes travailleurs qualifiés. Cependant, selon cette étude, à compétence égale, les jeunes immigrants sont nettement défavorables sur le marché du travail par rapport aux natifs du Québec. Autrement dit, les effets des difficultés d'insertion à l'emploi touchent ces jeunes plus que les jeunes natifs. Par ailleurs, les jeunes qui arrivent dans les cohortes d'immigrants au Québec ces dernières années ont un niveau de scolarité plus élevé que leurs homologues canadiens (Montgomery et al., 2009). Ces auteures observent pourtant qu'ils sont moins bien représentés sur le marché du travail ou de l'emploi. Elles expliquent que « les jeunes immigrants récemment arrivés au Québec ont plus des difficultés d'insertion socioprofessionnelle que les jeunes non-immigrants [...] » (Montgomery et al., 2009 : 12-13). Selon des recherches analysées par la commission, l'écart est encore plus grand si le jeune appartient à une minorité visible par rapport à un autre qui n'en fait pas partie. De ce fait, les origines ethniques jouent un rôle important dans les difficultés constatées quant à l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

La situation des jeunes immigrants sur le marché du travail se caractérise aussi par une grande précarité. Ils « tendent à changer d'emploi plus souvent, à occuper des postes moins élevés, à avoir des salaires moindres et sont plus nombreux que leurs aînés à effectuer des quarts de travail de soir » (Montgomery et al., 2009 : 13-14). Selon Cohen-Emerique (2011 : 361), certains jeunes immigrants ont un avenir sombre « quant aux possibilités d'emploi fixe et de vie indépendante ».

Ces jeunes sont d'autant plus inquiets que, comme le mentionnent Montgomery et al. (2009), occuper un emploi ainsi que la perspective de carrière déterminent en grande partie leur décision à se lancer dans l'aventure qu'est l'immigration. Ainsi, leur intégration socioéconomique peut être compromise en absence des mesures adéquates.

De plus, selon un rapport d'enquête publié de la Table de concertation des organismes au service des réfugiés et immigrants (TCRI) publié en 2011, ces jeunes subissent le plus souvent les conséquences de la précarité socio-économique de leurs parents au cours de leur intégration sociale et scolaire. Ce rapport souligne le fait qu'ils sont aussi victimes tant de la méconnaissance de leurs parents des services publics disponibles pour eux que de leur propre ignorance de ceux-ci. Pour sa part, Van Ngo (2004) mentionne qu'un jeune dont la famille vit en logement social est l'objet de préjugés soit à l'école ou soit dans d'autres secteurs de la vie sociale. De ce fait, la situation socio-économique des parents ainsi que l'environnement social de ces jeunes sont sans conteste des facteurs qui influencent leur intégration sociale.

Par ailleurs, TRCI, (2011 : 39) rapporte que les difficultés des jeunes immigrants se manifestent tant au niveau du développement personnel, dans la famille que lors de l'accès aux services publics, notamment à l'école. L'étude démontre que les conflits de valeurs qui résultent des difficultés pour les jeunes à composer en même temps avec la culture du pays d'origine et celle de la société d'accueil constituent un obstacle à leur intégration sociale. Ces conflits affectent particulièrement les adolescents qui sont dans un contexte de besoins accrus en terme d'appartenance et d'identité. Qu'en est-il de la situation à l'école?

1.5.2.- Obstacles et difficultés des jeunes immigrants à l'école

Selon TCRI (2011) et Kanouté et Lafortune dir., (2010), la plupart des jeunes nouveaux arrivants dans le système scolaire québécois font face à des difficultés liées à la langue française. Ce sont le plus souvent des allophones qui maîtrisent peu ou pas la langue d'enseignement. Dans certains cas, les parents ne parlent pas non plus la langue d'enseignement ou de la société d'accueil.

Les jeunes immigrants ont de la difficulté dans la société québécoise en général que dans la culture scolaire en particulier. Ils sont confrontés à la tristesse, émotion qui est due au fait de se séparer de leur langue maternelle, dans le cas des jeunes allophones. Par rapport à ces situations, Bouchamma, (2009) fait remarquer qu'il est difficile pour les adolescents lorsqu'il s'agit d'intégrer un réseau social bien établi et que ces jeunes font l'objet de stigmatisation.

Bref, l'intégration des jeunes constitue une question qui soulève plusieurs enjeux auxquels la société, via ces principales institutions, doit répondre. En ce qui concerne, les jeunes immigrants, leurs problèmes particuliers se révèlent plus préoccupants. Cette section rend compte de ces défis qui préoccupent plusieurs acteurs la société d'accueil. Il importe de comprendre ces obstacles et difficultés d'intégration en tenant compte des politiques d'intégration et à la jeunesse du Québec. La prochaine section précise l'objet et la question de recherche.

1.6.- Objet et question de recherche

Les travaux consultés permettent de faire un tour d'horizon de divers aspects problématiques liés à l'intégration des jeunes, notamment les jeunes immigrants. Ils permettent de rendre compte de l'évolution de la migration internationale et de l'apparition des politiques d'immigration en lien aux crises économiques dans le monde. Ce tour d'horizon décrit en particulier certains obstacles et difficultés d'intégration des jeunes immigrants au Canada, plus largement au Québec. Les préoccupations autour de l'intégration des jeunes immigrants sont exprimées, il convient de leur placer au regard des principales politiques qui orientent les mesures portant sur l'intégration des jeunes. Malgré l'ampleur des travaux sur la question de l'intégration des jeunes immigrants dans les sociétés d'accueil, notamment au Québec, jusqu'à présent, cet aspect ne nous semble pas être évoqué. Pourtant, comprendre la prise en compte des jeunes immigrants dans les politiques d'intégration au Canada et particulièrement au Québec revêt d'une grande importance. Cette compréhension est nécessaire parce que la société québécoise repose sur la justice sociale comme valeur fondamentale et que les politiques en font un principe clé. À ce sujet, il est important pour les intervenants sociaux dont les pratiques consistent à accompagner le processus d'adaptation et d'intégration des jeunes immigrants de disposer d'une référence pour apprécier les enjeux liés à leur intégration.

On sait que la connaissance et la compréhension des enjeux dans les problématiques qui affectent le client sont une étape importante dans le processus d'intervention. Ce travail peut servir de référence pour les intervenants qui accompagnent les processus d'adaptation et de l'intégration des jeunes immigrants.

S'inscrivant dans la lignée des études qui abordent la question d'intégration des immigrants, ce mémoire veut répondre à la question suivante : comment les politiques de l'intégration et la politique à la jeunesse au Québec abordent-elles l'intégration des jeunes immigrants? Notre travail consiste à répondre à cette question à la lumière d'une analyse de plusieurs documents de politique traitant de l'intégration et de l'intégration des immigrants au Québec. Répondre à cette question apporte une lumière sur les limites des politiques d'intégration à l'égard des jeunes immigrants. Cette lumière peut rendre les interventions auprès des jeunes plus adaptées à leur processus d'intégration.

De manière générale, ce chapitre a fait le point sur diverses questions concernant le contexte général de la recherche. Il a décrit la problématique du mémoire en jetant un regard descriptif sur plusieurs travaux qui abordent les enjeux sociopolitiques et économiques entourant les jeunes immigrants quant à leur intégration dans les sociétés d'accueil. Pour avoir ratissé large sur le Canada et particulièrement le Québec, nous sommes en mesure de poser la question de la prise en compte des réalités des jeunes immigrants dans les politiques d'intégration et à la jeunesse au Québec. Nous en faisons notre objet d'étude et cherche à répondre à une question sur l'intégration des jeunes dans ces politiques. Le chapitre suivant portera sur les théoriques et les concepts nous permettant d'explorer cette question.

Chapitre 2 : Cadre théorique et conceptuel

Introduction

Ce chapitre présente le cadre théorique et conceptuel du mémoire. Il aborde principalement la question de l'intégration des immigrants. Il se divise en deux sections. La première section se penche sur plusieurs définitions, sur quelques modèles d'intégration des immigrants dans une société d'accueil occidentale et explore l'ancrage de ces définitions dans les politiques d'intégration vues comme politiques publiques. La complexité de l'intégration sera également explorée dans ses dimensions culturelle, sociale, linguistique et scolaire dans le but de comprendre la prise en compte des jeunes immigrants dans les politiques d'intégration des immigrants et de la politique à la jeunesse au Québec. La deuxième section aborde les différents concepts utilisés dans le cadre de ce mémoire puis présente des éléments critiques concernant l'approche normative ainsi que constructiviste de l'intégration. Une brève conclusion boucle le chapitre.

2.1.- L'intégration et intégration des immigrants

L'intégration a plusieurs définitions en sciences humaines et sociales. Selon Verbunt (2001), on aborde ce terme au pluriel et un adjectif s'impose toujours à son utilisation. Pour Catherine Rhein « l'intégration est un processus qui devient pluriel et multidimensionnel, du point de vue des acteurs sociaux, dont l'identité est plurielle » (Rhein, 2000 : 15). Ce processus embrasse alors divers aspects dans les rapports d'un individu ou d'un groupe à la société. Le concept d'intégration est l'objet d'analyse en profondeur dans les écrits¹ de Dominique Schnapper sur les sociétés occidentales contemporaines. Cette sociologue française met l'accent sur les aspects historique, juridique et politique de l'intégration dans le contexte des pays européens et nord-américains (Abou, 2006). Elle introduit la question de l'immigré pour donner la définition suivante :

¹Les principaux ouvrages de l'auteure sont : *De La France de l'intégration* (1991); *La Communauté des citoyens* (1994); *de La Relation à l'Autre* (1998); *La Démocratie providentielle* (2002).

L'intégration désigne les divers processus par lesquels les immigrés, comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale, participent à la vie sociale. L'intégration des immigrés est un cas particulier de l'intégration nationale (Schnapper, 1991 : 99).

Cette définition semble découler des valeurs universelles considérées comme un des fondements de la société française. Elle implique l'idée des individus issus d'une « minorité » au sein de la majorité dont les normes ont la préséance. Dans cette perspective, l'intégration concerne autant les natifs que les immigrants. Cependant, cette définition préconiserait l'effacement des traits distinctifs de l'immigrant conformément au processus d'assimilation, c'est-à-dire une assimilation normative dans le sens d'un cas particulier de l'acculturation (Manço, 2006). Selon ce type d'assimilation, les marges de manœuvre de l'individu ou des groupes seraient minces pour faire reconnaître leur différence.

Cohen-Emerique (2011), se référant elle aussi à la société française, identifie les divers processus en cours dans les écrits scientifiques lorsqu'il s'agit de l'intégration des immigrants dans une société d'accueil. S'appuyant sur Schnapper (2007), elle mentionne que dans les travaux des politiques, les processus sont chronologiquement désignés sous les termes de : assimilation, intégration et accommodement. Ces processus, en ce qui concerne les sociologues et les psychologues sociaux, sont identifiés comme : assimilation, intégration sociale ou structurelle (Cohen-Emerique, 2011 : 83).

La psychologue est en accord avec Schnapper pour souligner que l'intégration est un processus inclusif, en affirmant qu'elle « ne vise pas seulement l'immigré, c'est une dynamique sociale qui veut mettre en échec le processus d'exclusion » (2011 : 18). L'auteure n'y voit pas un mal pour la société ni une sorte de handicap que seulement les lois peuvent régler, ce qui l'amène à avancer que :

L'intégration n'est pas un problème mais un processus, une aventure collective où chacun s'engage avec sa trajectoire, à sa vitesse personnelle, avec son destin personnel [elle] ne se fait pas à travers les lois et circulaires, quoiqu'elles soient nécessaires, mais au sein même du tissu social. D'où l'importance des associations dans ce processus (Cohen-Emerique, 2011 : 84).

Cette nouvelle définition semble témoigner un désaccord de Cohen-Emerique avec Schnapper par le fait que cette dernière associe l'intégration à l'identité française. Cohen-Emerique (2011 : 84) suggère au contraire qu' « il ne faut pas associer l'intégration à celle de l'identité française, car cela risque de poser uniquement l'immigration comme une menace à cette identité ». Elle propose alors que l'individu ou l'immigrant soit partie prenante de son intégration d'après ses capacités personnelles et son parcours. Car, soutient-elle, « l'intégration est à la fois intérieure à l'individu et extérieure en raison de son lien étroit avec les orientations des pays d'accueil » (ibidem). Cohen-Emerique insiste pour définir l'immigrant en tant qu'individu est doté d'une certaine capacité pour se tailler une place dans la société d'accueil. En envisageant l'intégration sous cet angle, elle invite à considérer que l'immigrant amène avec lui au pays d'accueil tout un bagage lié à son expérience qui influence forcément son intégration.

Cohen-Emerique ne nie pas cependant l'importance d'une politique d'intégration quant à la définition de la place de l'immigrant. L'intégration dans une telle perspective désigne une « une adhésion aux valeurs de la société d'accueil, tout en maintenant des vestiges plus ou moins importants de leurs attaches antérieures, variables selon les individus » (Cohen-Emerique, 2011 : 147). En introduisant la question du vécu antérieur de l'immigrant dans le débat sur l'intégration, elle émet une considération qui soulève la notion de la reconnaissance de la place et du rôle de l'individu dans la société d'accueil qui est déterminée en partie par ses trajectoires (Cohen-Emerique, 2011 : 73).

Cohen-Emerique prônerait un équilibre dans les rapports de l'immigrant avec la société. Ses définitions suggèrent que l'État intervienne pour l'intégration des immigrants par le biais de politiques d'intégration. Du même coup, elles mettent l'accent sur le rapport entre les motivations internes de l'immigrant et celles qui lui sont contraires; ces dernières étant liées aux contraintes ou à l'influence des politiques d'immigration et d'intégration (Manço, 2006). En d'autres termes, Cohen-Emerique soutient que c'est une action conjuguée du gouvernement de la société d'accueil et de l'immigrant qui constituerait la chance d'intégration de ce dernier dans la nouvelle société.

Les définitions évoquées jusqu'ici révèlent la grande complexité de la notion d'intégration, par son ancrage dans plusieurs sphères de la vie en société et par les multiples dimensions qu'elle implique pour l'immigrant. En outre, elles permettent de constater que la question d'intégration de l'immigrant se pose soit en terme d'identification totale à la société d'accueil, soit en s'y appropriant certains traits culturels tout en conservant sa particularité. Ce sont autant d'éléments à prendre en compte lorsqu'il est question d'aborder l'intégration des jeunes immigrants dans le cadre des politiques d'intégration et de la politique à la jeunesse au Québec.

La prochaine section va aborder cette question en se référant à l'assimilationnisme, multiculturalisme et interculturalisme, qui seront évoqués comme concepts et modèles de l'intégration des immigrants.

2.1.1.- Dimensions de l'intégration des immigrants

La question de l'intégration des immigrants dans une société d'accueil se pose véritablement avec l'avènement des sociétés modernes, particulièrement celles fondées sur l'immigration comme les États-Unis et le Canada. Cette question se précise avec l'ampleur des vagues d'immigration qui transforment ces sociétés et recouvre plusieurs dimensions. Rocher et al., (2007) rangent par exemple dans le secteur économique l'intégration au marché du travail; le secteur civique et politique concerne selon eux l'intégration par la participation citoyenne; le secteur culturel et linguistique serait quant à lui associé à l'intégration relative à l'apprentissage de la langue et des valeurs de la société d'accueil. Selon Legault et Fronteau (2008), on peut décrire une intégration familiale, institutionnelle, personnelle et communautaire. Les dimensions de l'intégration s'enchevêtrent, ce qui caractérise sa complexité et son aspect multidimensionnel (Legault et Rachédi, 2008). La place et les rôles des immigrants dans une société d'accueil s'inscrivent dans ce cadre complexe et multidimensionnel de l'intégration défini par les gouvernements.

2.2.- Modèles d'intégration des immigrants dans une société d'accueil

Selon Rex (2006), il existe quatre réponses politiques, constituant l'essentiel des modèles d'intégration connus dans les sociétés modernes. Cet auteur présente une politique d'expulsion, d'exclusion et de persécution des immigrants. Selon lui, aucun gouvernement n'est prêt à assumer ouvertement dans l'Europe d'aujourd'hui cette politique. Il y a aussi un modèle politique qui définit les immigrants comme « force de travail » sans statut de citoyenneté. L'auteur parle également de l'approche assimilationniste dans laquelle les immigrants renoncent à faire valoir leur culture ainsi que l'existence de leur communauté. Il inclut enfin la politique du multiculturalisme qui se décline en plusieurs formes (Rex, 2006 : 74-75). L'interculturalisme est le dernier modèle d'intégration des immigrants qui se positionne comme une alternative par rapport à l'assimilationnisme et au multiculturalisme.

2.2.1.- Modèle d'intégration : assimilationnisme

Selon Schnapper (1998), l'assimilationnisme est d'abord une attitude qui nie la différence et refuse l'autre en tant que tel. Il prend forme en tant qu'idéologie dans les sociétés d'accueil après la Deuxième Guerre mondiale (Rex, 2006). Pour ce dernier, ce modèle a ses racines en Europe (Angleterre, France) pendant les années 1950 et 1960 et aux États-Unis (Roy et al., 2008). Milton Yinger (1981) cité dans (Labelle et al., 2007 : 12) définit l'assimilationnisme comme :

un processus de réduction des frontières qui se produit quand les membres de deux sociétés ou de deux groupes culturels se rencontrent. Si on l'examine comme processus complété, c'est le mélange dans l'un des groupes socioculturels antérieurement identifiables. Si on l'examine comme une variable, l'assimilation varie des plus petits éléments d'interaction et d'échange culturel à la fusion totale des groupes (1981 : 251).

Pour sa part, Labelle (2011) résume les trois idéologies contenues dans ce modèle telles que présentées par Gordon (1964) dans le contexte américain.

Selon l'auteure, ce sociologue distingue l'anglo-conformité, dans laquelle les immigrants nient leur culture d'origine pour s'attacher inconditionnellement aux valeurs du groupe anglo-saxon. En effet, le *melting-pot* (creuset) conçoit que, de la rencontre entre les immigrants et les Anglo-saxons, résulteront « une fusion biologique et culturelle et un mélange de leurs caractères respectifs produisant un nouveau type d'Américain ou un nouveau « caractère national » » (Labelle, 2011 : 3); et enfin, le pluralisme culturel, qui propose que les immigrants maintiennent leur vie culturelle et communautaire tout en étant citoyens américains, ceci, parallèlement à leur intégration politique et économique à la société américaine.

Labelle mentionne que Goldon décrit des systèmes d'assimilation dans son *straight assimilation theory*, où il explique l'assimilation par acculturation, l'assimilation par identification et l'assimilation civique (2011). Dans le contexte français, ce modèle accorde une grande importance aux rapports de tout citoyen à l'État, mais il refuse toute possibilité pour les immigrants de manifester individuellement ou collectivement leur expression culturelle dans la vie publique (Rex, 2006:75). Dans ce pays du vieux continent, ce modèle s'efface progressivement avec l'apparition de celle de l'intégration (Rocher et al., 2007 : 11). Au Canada, l'assimilationnisme de type britannique était le modèle privilégié avant le multiculturalisme. On parlait alors de « britannisation » en ce qui a trait à l'intégration des immigrants (Labelle, 2011).

Les critiques portées sur l'assimilationnisme se réfèrent essentiellement à la domination de la culture du pays d'accueil. La non-reconnaissance des minorités culturelles par ce modèle pose le problème de leurs droits culturels (Kymlicka, 1998). La prise en compte de ce problème occasionne donc l'apparition du pluralisme culturel et religieux lequel est à la base du multiculturalisme.

2.2.2.- Modèle d'intégration : multiculturalisme

Le multiculturalisme prend sa source en Occident (Europe et Amérique) au 20e siècle, se présente sous des formes variées selon le pays (Rex, 2006). Il se développe selon les significations philosophique, sociologique et politique. Guérard de Latour (2007) mentionne que, comme philosophie, le multiculturalisme consiste en la mise en évidence de l'articulation entre

les principes démocratiques et les revendications des minorités. Aussi admet-il le principe de la reconnaissance de la diversité culturelle, ethnique et religieuse. Du point de vue sociologique, le multiculturalisme est un fait social qui se réfère à la réalité sociologique contemporaine et est considéré comme « une évolution sociale caractérisée par l'accroissement manifeste des différences culturelles » (Gerard de Latour, 2007 : 1). Enfin, le terme se réfère à un ensemble de politiques publiques mises en application dans le but de gérer la diversité culturelle. Ces significations s'appuient sur les valeurs démocratiques et la réalité historique, socioéconomique et politique de chaque pays (Labelle, 2011).

2.2.2.1.-Le multiculturalisme canadien

Depuis 1971, les autorités politiques affirment officiellement que le multiculturalisme est « l'un des traits distinctifs de l'État canadien » (Rocher et al., 2007:29). Le multiculturalisme canadien se réfère au projet politique de Pierre Elliot Trudeau de 1970 selon lequel le Canada est une nation multiculturelle composée désormais des peuples fondateurs (Français et Anglais) et des immigrants (Guérard de Latour, 2007). Pour sa part, Rachédi (2008) affirme que :

Le multiculturalisme devient le modèle d'une cohabitation pacifique des communautés, groupes et ethnies. Ce modèle qui se veut unificateur met de l'avant trois principes fondamentaux : l'égalité, la liberté et la diversité culturelle. Cette politique reconnaît également les droits des nations autochtones ainsi que le statut des deux langues officielles du pays, privilégiant ainsi le bilinguisme » (Rachédi dans Legault et Rachédi, 2008 : 23)

En tant que modèle de cohabitation pacifique, le multiculturalisme marque un tournant dans l'histoire politique récente du Canada. Car, avant les années 1960, ce pays connaissait des tensions politiques qui opposaient les Canadiens anglais aux francophones du Québec; du même coup, le gouvernement fédéral aux premières vagues d'immigrants qui revendiquaient le statut de peuple fondateur de la nation canadienne (Rocher et al., 2007). Toutefois, ce modèle ne semble pas calmer les esprits au Québec qui prône sa propre idéologie politique, l'interculturalisme.

Tout de même, le multiculturalisme témoigne de la place que le Canada accorde à l'intégration des immigrants. Ce multiculturalisme se décline en des mesures politiques sous forme de programmes pour les immigrants dans les domaines économique, éducatif ou linguistique. Une de ces mesures réside en des codes de conduites pour contrer le racisme à l'école.

Avec le multiculturalisme, selon Rocher (2007) le Canada prend l'allure d'une société multiethnique qui s'intéresse à la place accordée aux groupes culturels en son sein. Dans son évolution, le multiculturalisme prend sa place dans la Charte canadienne des droits et libertés via la constitution de 1982. Il revêt donc d'un fondement juridique. De plus, par la promulgation en 1988 de la loi sur la valorisation et du patrimoine canadien, il affirme le droit de tous à s'identifier au patrimoine culturel canadien (Rocher et al., 2007 : 35). La primauté des droits individuels et collectifs caractérise l'essence de ce modèle.

L'intégration des immigrants s'inscrit dans les prescrits du multiculturalisme visant essentiellement à contrer la discrimination et le racisme dans tous les secteurs de la vie au pays. Le multiculturalisme vise aussi à éliminer les obstacles qui empêchent les immigrants de développer leur sentiment d'appartenance à la société canadienne (Kymlicka, 2010). Cependant d'autres points de vue relatifs à l'intégration sont à signaler. Par exemple des critiques affirment que ce modèle amène à la ghettoïsation des immigrants, ce qui lui prête un caractère statique de l'intégration. En termes d'application sur le terrain, ce modèle se révèle incapable de contenir la grande diversité des cultures, car « en plus de leur nombre, chacune inclut en son sein des groupes distincts par leur religion, leur langue et leurs coutumes » (Rachédi dans Legault et Rachédi, 2008 : 105).

Ainsi, le multiculturalisme n'est pas en mesure de cerner la complexité des réalités qui caractérisent la société canadienne, ce qui constitue une de ses nombreuses limites. S'appuyant sur ces limites et autres, les Québécois francophones prônent l'interculturalisme comme modèle alternatif dans le but de « répondre aux limites du multiculturalisme » (Rachédi, 2008 : 105)

2.2.2.2.- Modèle d'intégration : Interculturalisme

Les écrits des anthropologues à la fin des années 1950 portant sur les contacts culturels et le métissage sont à l'origine de l'interculturalisme (Labelle, 2011 : 1). Cette notion se développe aux États-Unis et en Europe respectivement dans les années 1970 et 1980 (Legault et Rachédi, 2008; Bouchard, 2011; Labelle, 2011). Selon Legault et Rachédi (2008), la conjoncture internationale des années 1980 facilite l'évolution de l'interculturalisme, notamment avec la mondialisation. En effet, dans le contexte des années 1990, les sociétés occidentales se transforment, ce qui permet la montée de l'interculturalisme et son extension à travers des projets de développement dans le cadre de la coopération internationale (Cohen-Emerique, 2011). C'est pourquoi il prend sa place comme le dépassement de la simple juxtaposition des cultures pour privilégier le dialogue, l'interaction. Labelle mentionne qu'« il se présente de plus en plus comme solution de rechange aux conceptions traditionnelles de l'assimilation et du multiculturalisme » (Labelle, 2011 : 5). Cette alternative fait en sorte que deux modèles d'intégration évoluent dans la société canadienne.

L'interculturalisme évolue autour de deux grandes orientations. D'une part, sur le plan macrosociologique, il a une portée à la fois idéologique et politique. Dès lors, il propose les grandes lignes et les principes de la vie en société. Dans le domaine de la macrosociologie, l'interculturalisme a le sens d'un « modèle d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle » (Bouchard, 2011 : 397). Ce sociologue et historien québécois tente de circonscrire ce cadre qui établit les liens entre les conceptions et les pratiques sociales. Ainsi, l'interculturalisme :

prend forme principalement dans le paradigme de la dualité et entend conjuguer la culture en tant que racines et en tant que rencontres. Le modèle favorise les interactions, les échanges, les rapprochements et les initiatives intercommunautaires. Il privilégie donc la voie des négociations et des ajustements mutuels, mais dans le strict respect des valeurs fondamentales de la société d'accueil, inscrites dans les lois ou dans les textes constitutionnels, tout en tenant compte également des valeurs dites communes faisant partie d'une culture publique partagée » (Bouchard, 2011 : 410).

En posant la culture à la fois comme racines et rencontres, Bouchard développe une certaine conception de l'intégration. Celle-ci serait dynamique, elle accepte la différence culturelle comme enrichissement pour les personnes d'origine distincte en présence. Cette conception pose la base d'un dialogue interculturel qui est le fer de lance de l'interculturalisme. D'autre part, sur le plan de la microsociologie, l'interculturalisme se réfère aux pratiques sociales (Cohen-Emerique, 2011). En ce sens, il concerne les interactions qui prennent forme dans les rencontres interculturelles, c'est-à-dire le cas où des personnes de Communautés culturelles différentes interagissent ensemble.

2.2.3.- L'intégration des immigrants dans la vision de l'interculturalisme québécois

Il y a plus de trois décennies maintenant que l'interculturalisme, tant comme idéologie politique que comme modèle d'intégration des immigrants, anime les débats publics au Québec. Toutefois « la question de l'intégration des immigrants a commencé à véritablement préoccuper les pouvoirs publics au moment de la Révolution tranquille » (Rocher et al. 2007 : 1). C'est à partir de ce moment que Québec a pris sa place au sein des sociétés d'accueil, ce qui fait que l'intégration constitue une préoccupation pour les gouvernements.

Au Canada, depuis la confédération en 1867, l'immigration porte la particularité de « champs de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux » (Rachedi, 2008 : 22). Pour sa part, le Québec a depuis 1968 son propre ministère de l'Immigration dont le représentant a signé en 1990 avec le gouvernement fédéral une entente baptisée : accord Gagnon-Tremblay-MacDougall. Sur la base de cet accord, Québec est en mesure de sélectionner ses immigrants depuis l'étranger, son gouvernement provincial devient en même temps responsable des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle de ses immigrants (Rachédi, 2008).

Ainsi, le gouvernement du Québec renforce sa politique d'immigration et par son Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, définit l'intégration comme « un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et dynamique, qui s'inscrit dans le temps et requiert un engagement tant de l'immigrant que de la société d'accueil » (Legault et Fronteau, 2008 : 51).

Selon cette définition, la personne immigrée au Canada qui s'établit au Québec connaît d'abord un processus d'adaptation puis qu'elle est un nouvel arrivant. Ce processus est la première étape de l'intégration qui diffère toutefois selon le facteur d'âge.

Selon la classification décrite par Legault et Fronteau (2008), l'adaptation pour un adulte se décline d'abord comme une « intégration de fonctionnement » lorsque celui-ci est capable de communiquer et de travailler dans la langue du nouveau pays. Fort de cette capacité, l'adulte est ensuite en mesure de faire son « intégration de participation », ce qui lui permet de vaquer à de nombreuses occupations dans la société d'accueil. Enfin une « intégration d'inspiration » crée un sentiment d'appartenance total à la société chez l'adulte fort duquel, il y envisage son projet d'avenir et celui de ses enfants (Legault et Fronteau, 2008 : 50). Au contraire, l'intégration de l'enfant se fait par la socialisation, c'est-à-dire « le processus par lequel une culture est transmise à la nouvelle génération » (2008) alors que c'est dans l'intégration proprement dite que se fait « la transmission de la culture d'accueil aux nouveaux arrivants » (Legault et Rachédi, 2008 : 51).

Le processus d'adaptation est donc, le premier temps de l'intégration de l'immigrant qui passe par l'apprentissage. Il faut noter que cela soit pour l'adulte ou pour l'enfant, le rôle de l'immigrant est bien défini et la voie à suivre pour qu'il s'intègre dans la société est bien tracée pour cet apprentissage. C'est pourquoi le document du MICC précise que :

Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard (MCCI, 1990 : 16).

La langue française est donc strictement liée à la politique d'immigration comme un facteur clé de l'intégration. L'accueil et l'intégration passent par le français dont l'apprentissage est soutenu par la participation d'organismes communautaires au processus d'intégration. La reconnaissance de l'apport de ces structures organisées introduit l'aspect de l'intégration communautaire. Legault et Rachédi (2008) soulignent cet aspect de l'intégration en faisant remarquer que :

L'intégration en tant que telle ne peut reposer que sur les relations étroites entre les nouveaux arrivants et les institutions formelles; elle doit également se faire par les relations communautaires, les seules qui permettent une reconnaissance mutuelle des personnes comme membres à part entière d'une société (Legault et Rachédi, 2008 : 60).

Cette forme d'intégration prend sa place dans la politique de l'intégration au Québec grâce à la collaboration du MICC avec des associations communautaires. Dans cette foulée, Québec a inventé la notion de « Québécois des communautés culturelles » pour reconnaître l'apport des personnes issues de l'immigration dans le développement culturel, économique, démographique et même politique du Québec. Dans la perspective québécoise, la reconnaissance des communautés culturelles est privilégiée autant dans l'espace public que privé ce qui marque une différence entre le Québec et la France par exemple en matière d'immigration.

Par ailleurs, plusieurs acteurs (chercheurs et intervenants) participent à la définition de l'intégration au Québec. Guy Drudi (2006) se penche sur l'intégration sociale des membres des Communautés culturelles (minorités raciales et minorités ethniques) dans la société québécoise. Après l'examen des travaux d'un ensemble de spécialistes en matière d'intégration, il arrive à formuler la définition suivante de l'intégration sociale.

Un processus circulaire d'interaction continue qui implique à la fois les dimensions reliées à l'adaptation fonctionnelle, l'adaptation sociale et l'adaptation culturelle. Ce processus a pour résultat le fait que les individus appartenant à ces groupes, sans égard à leur origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la religion, la langue ou le sexe soient reconnus comme étant des acteurs à part entière dans la société. Cela signifie qu'ils possèdent un pouvoir de négociation, une capacité d'action et d'influence sur les enjeux de la société, qu'ils puissent se développer à l'intérieur de celle-ci à partir de leurs besoins, de leurs aspirations, de leurs valeurs et de leurs intérêts de sorte qu'ils aient accès à une mobilité sociale, pleine et entière, participant ainsi à tous les secteurs de la vie économique, politique et culturelle de la société (Drudi, 2006 : 3).

Cette définition met l'accent sur le fait que l'intégration est un processus d'adaptation. Une adaptation que l'auteur prend le soin de décrire les multiples facettes.

La définition distingue aussi l'individu de son groupe culturel. Lorsque cette distinction n'est pas opérée, il se développe une tendance qui facilite la discrimination des personnes immigrantes dans les sociétés d'accueil. L'apport de cette définition consiste en sa capacité à démontrer les voies et moyens pour une vraie participation des individus issus de l'immigration dans le développement de la société québécoise. Dans cette optique, l'immigration serait plus une richesse qu'un obstacle pour la société.

Cette première section du chapitre permet de présenter plusieurs modèles dans lesquels s'inscrit l'intégration des immigrants dans une société d'accueil. Cette mise en évidence situe les approches en cours au Canada, en particulier au Québec, leur contexte d'émergence ainsi que les visions dans lesquelles, elles se rattachent. La section suivante se penche sur les notions et concepts clés qui s'associent aux approches et modèles présentés.

2.3.- Cadre conceptuel

Cette section présente les principaux concepts et termes qui s'inscrivent dans le cadre théorique de la recherche. Elle définit d'une part l'immigrant ou la personne immigrée, l'intégration des immigrants, la politique sociale et politique jeunesse ainsi que les jeunes immigrants.

2.3.1.- Immigrant ou personne immigrée

La notion d'immigrant désigne une personne née hors du pays où elle vit soit temporairement ou de façon permanente, en vertu de la loi d'immigration en vigueur. La personne immigrée est issue donc du phénomène de la migration internationale. Selon Legault et Rachédi (2008), on devient immigrant dès lors qu'on traverse la frontière d'un pays. Pour sa part, Rachédi affirme que les mouvements de cette migration sont « très sensibles à la fois à la mondialisation, aux fluctuations économiques et aux turbulences politiques » (Legault et Rachédi, 2008 : 8).

Par ailleurs, le gouvernement de chaque pays ou nation établit les statuts pour les étrangers présents sur leur territoire. Au Canada, par exemple, la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) attribue le statut d'immigration à diverses catégories d'immigrants. Selon cette loi, un immigrant peut être soit :

- *un citoyen canadien* : statut obtenu après trois ans de résidence permanente, suite à une demande de la part de l'immigrant qui satisfait les exigences de la loi sur la citoyenneté. Ce statut confère le droit de vote à la personne immigrante;
- *un résident permanent* : personne immigrante à qui Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) accorde la permission de demeurer de façon permanente au Canada. Avec ce statut la personne a le droit d'étudier et de travailler au Canada, elle a accès à presque tous les services publics offerts à un citoyen mis à part le droit de vote. Un résident permanent peut toutefois perdre son statut, ce qui n'est pas le cas de la personne devenue citoyen canadien;
- *un nouvel arrivant* : Il s'agit d'un immigrant qui a le statut de résident permanent depuis cinq ans? et moins;
- les *réfugiés acceptés* : les personnes ayant obtenu le statut de réfugié au sens de la convention internationale sur le droit et le *statut des réfugiés* ou celles qui bénéficient de la protection du Canada pour avoir démontré aux autorités de l'immigration qu'elles ont été persécutées. On peut signaler aussi les *réfugiés refusés* : personnes dont la demande de statut de réfugié n'a pas été acceptée par CIC et les *revendicateurs de statut de réfugié* (demandeurs d'asile) qui sont en attente d'une décision du CIC;
- les *résidents temporaires*. Ce sont des personnes présentes au Canada et qui sont autorisées à y rester pour un temps limité. Ces personnes peuvent obtenir le statut d'*étudiant étranger* (en possession d'un permis d'étude pour un programme qui dure plus de six mois); de *visiteur* (avec ou sans visa de séjour au Canada selon le pays); de *travailleurs étrangers* (en possession d'un permis de travail d'un an); d' *Aidants familiaux résidents* (travailleurs domestiques au soin des personnes malades au Canada obtenant un permis de travail à cet effet);
- Enfin, plusieurs personnes vivent au Canada sans *statut légal d'immigration*. Elles forment une catégorie d'immigrants dans l'une ou l'autre situation suivante : *Personnes*

dépassant la durée de leur visa ou de leur permis de travail ou d'études; personnes qui restent au Canada en dépit d'un ordre de départ émis par le CIC. Il peut s'agir des demandeurs d'asile (Annalisa, 2012 : 6).

Ces statuts d'immigration ne sont pas définis en fonction du critère d'âge. Autrement dit, le Canada accueille toute catégorie d'âge dans son système d'immigration. Toutefois, l'âge est un facteur qui s'associe à la politique d'intégration pour déterminer l'accès ou non aux services publics (Annalisa, 2012). Au niveau administratif, l'accès à ces services est fonction de catégories d'âge (enfant, jeune adulte, personne âgée) que l'on soit natif ou immigrant lorsque ce dernier en a droit.

2.3.2.- Jeunes immigrants

Un jeune immigrant correspond au même critère de catégorisation qu'un immigrant adulte, c'est-à-dire né à l'extérieur du pays ou de la nation d'accueil qui le reçoit d'où il obtient un statut d'immigration. En terme particulier, les jeunes immigrants sont le plus souvent caractérisés par le fait d'avoir grandi ou d'avoir été socialisés dans leur pays d'origine et d'ainsi être appelés à construire leurs identités dans deux cultures différentes (CJP, 2004; Cohen-Emerique, 2011). Il existe plusieurs sous-catégories décrivant différentes réalités de jeunes immigrants dans une société d'accueil. Par exemple, dans le contexte de la société française, Cohen-Emerique apporte les précisions suivantes :

Ceux qui, nés dans le pays d'origine, sont arrivés avec leurs parents et se répartissent entre : 1) ceux qui avaient moins de 6 ans que l'on peut rapprocher des enfants nés dans le pays d'accueil 2) Ceux qui ont émigré entre 6 et 16 ans, plus fragilisés; ceux qui, à la préadolescence ou à l'adolescence, ont rejoint la famille génitrice dans le cadre du regroupement familial, après quelques années de séparation; les adolescents sans statut légal parce que les parents sont arrivés illégalement ou parce qu'eux-mêmes n'ont jamais été régularisés après avoir rejoint leurs parents hors du cadre légal du regroupement familial; ceux qui sont arrivés sans parents (les mineurs isolés), enfin des enfants sauvés de guerres, de génocides, qui arrivent par des réseaux ou des passeurs isolés (Cohen-Emerique, 2011 : 357).

Selon les réalités décrites par Cohen-Emerique, l'âge au moment de l'immigration, joue un rôle fondamental pour catégoriser les jeunes immigrants. Ce critère entre aussi dans la sous-catégorisation qu'elle présente et est en même temps un facteur d'intégration, car cette dernière, dans la société d'accueil paraît plus évidente pour les personnes immigrées en bas-âge. Les sous-catégories de Cohen-Emerique laissent apparaître cependant que les jeunes immigrants illégaux risquent des difficultés supplémentaires dans leur processus d'intégration dans une société d'accueil.

2.3.3.- Jeunes immigrants au Canada : Québec

Les réalités décrites par Cohen-Emerique valent aussi pour les jeunes immigrants dans le contexte canadien. Cependant, pour le Conseil permanent de la jeunesse (CJP), un organisme de l'État québécois en matière de jeunesse, un jeune immigrant est « une personne qui a vécu une bonne partie de son enfance ou de son adolescence dans un autre pays que le Canada » (Larochelle et Lapointe, 2006 : 19). Les jeunes immigrants au Canada constituent une catégorie hétérogène en raison de leur provenance. Ces auteures soulignent qu'avant 1960, ces jeunes étaient surtout d'origine européenne notamment de l'Europe de l'ouest et de l'est. À partir des années 1970, les jeunes immigrants arrivent surtout des pays du Tiers-Monde et sont désignés au Canada sous le terme de « minorités visibles ». Ainsi, l'origine ethnique et les caractéristiques physiques, comme la couleur, la taille et les yeux, contribuent à catégoriser les jeunes immigrants au Canada.

Depuis 1980, être né à l'extérieur du Canada est un critère qui définit aussi les jeunes des communautés culturelles au Québec. Selon Statistique Canada, la date d'arrivée au pays est un critère de distinction dans la population immigrée au Canada. Ainsi on en nomme les immigrants récents dont les nouveaux arrivants et ceux qui ont plus d'une décennie d'établissement au pays. Alors, le critère « être né à l'étranger » est la référence principale pour caractériser un jeune immigrant. Celui-ci arrive au pays le plus souvent dans le cadre d'un regroupement familial ou seul, parfois accompagné d'un adulte qui joue le rôle de parent soit le tuteur légal. Ces définitions étant précisées, il convient maintenant de considérer les politiques publiques à partir desquelles un immigrant peut tenter son intégration dans une société d'accueil.

2.3.4- Politiques publiques : contexte d'émergence et évolution des politiques sociales et jeunesse

Dans cette sous-section nous allons considérer la politique publique les politiques de l'intégration et de la jeunesse. Cette considération prend pour acquis l'intégration de tous les jeunes indépendamment de leur statut social ou migratoire.

Avant les années 1940, la notion de politique sociale consistait en une intervention timide des gouvernements dans les secteurs sociaux. Elle prend son envol avec l'État providence et est alors définie comme : des services sociaux, l'instruction, la santé, l'emploi, la sécurité sociale, [elle] implique aussi la question de la redistribution, de la protection et de la justice sociale (Ortiz, 2007). De nos jours, la politique sociale se trouve parmi les fonctions principales de l'État, car elle passe du rôle de filets de sécurité et de services à une place importante sur le marché (Ortiz, 2007: 7). « Les politiques sociales renvoient à des variables socio-économiques et politiques » (Cohen-Emerique, 2011 : 38) et leur vaste champ recouvre « la planification, la programmation et même la détermination des priorités sociales » (Laforest, 1984a : 29 cité dans Mayer, 2010 : 33). De ces priorités sociales découlent plusieurs mesures portant sur des secteurs sociaux ou des populations qui sont en butte à des difficultés.

Ainsi, la politique sociale serait un ensemble de dispositifs d'orientation des actions gouvernementales sous forme de lois dans des secteurs comme la santé, l'assurance chômage, la sécurité sociale, la vieillesse, la retraite, qui se déclinent en des programmes ou mesures touchant les familles, les enfants les jeunes, les personnes âgées (Mayer, 2010). Avant de subir d'importantes modifications à la suite des crises économiques des années 1980 et de la mondialisation dans les années 1990, les politiques sociales sont considérées comme des facteurs de stabilité économique et de cohésion sociale (Mayer, 2010 : 237). Elles sont également soit des stratégies de développement national (Ortiz, 2007). Quant aux politiques à la jeunesse, elles émergent avec la construction sociale et politique de la jeunesse.

Avant les années 1960, la jeunesse était d'abord considérée sociologiquement comme incapable sur le plan juridique et n'avait aucun droit en dehors de la famille (Brum, 2008). En France, par exemple, les jeunes sont sous le contrôle d'organisations non-étatiques comme l'église. Depuis les années 1960, la préoccupation des gouvernements pour la jeunesse ou les jeunes se manifeste sous la forme d'une « palette de programmes pour les ``jeunes`` et des dispositifs de formation » (Williamson, 2011 : 25). Toutefois ces programmes sont adaptés aux réalités de chaque pays.

À partir des années 1970 et précisément au début des années 1980, de véritables politiques de la jeunesse voient le jour soit en Europe, en France ou en Amérique. Les politiques à la jeunesse sont dès lors fondées sur la connaissance de la situation des jeunes et sur les consultations en tout temps auprès d'eux sur les questions qui les touchent (UNESCO, 2010; Williamson, 2011). Toujours selon l'UNESCO (2010), une véritable politique jeunesse peut être reconnue par plusieurs caractéristiques. Parmi elles, on retient : une politique d'État qui est transversale, interdisciplinaire, interministérielle, multisectorielle. Elle aussi une approche intégrée qui se présente sous la forme d'un instrument stratégique à long terme. Cette politique recouvre généralement les domaines de la vie sociale, du logement et de la santé et surtout de l'école, l'éducation et l'emploi.

Le sociologue Howard Williamson (2011), dans une réflexion sur la politique européenne de la jeunesse, affirme qu'il existe trois composantes légitimes de la politique jeunesse qui sont : l'éducation, c'est-à-dire une politique développementale du jeune; une politique réglementaire qui est la justice et une politique de soutien qui concerne la famille (Williamson, 2011: 29). Il retient plusieurs éléments à prendre en considération dans l'élaboration d'une politique jeunesse. D'abord, il faut définir la jeunesse et les jeunes qui pose donc un problème conceptuel à résoudre. Ensuite, l'auteur s'interroge sur les textes législatifs qui encadrent les allocations budgétaires. Selon lui, les lois peuvent être un atout majeur pour l'élaboration d'une politique jeunesse, car les textes législatifs : permettent d'aller en direction des jeunes et des problèmes qu'ils rencontrent. Enfin, il faut s'intéresser aux mécanismes de prestations donc de la gouvernance des fonds et des instances gouvernementales qui les manipulent. Tous ces éléments entrent dans la manière de définir une politique jeunesse, sachant qu'il existe différentes manières de l'aborder.

Dans le monde d'aujourd'hui, les politiques à la jeunesse se ressemblent plus ou moins, car les gouvernements se réfèrent ou s'inspirent généralement des prescriptions de l'UNESCO (2010). En France, par exemple, la politique à la jeunesse est transversale à tous les ministères et est en même temps bien ancrée dans la politique locale (Loncle, 2003). Au Québec, la politique à la jeunesse trouve son fondement dans la notion de citoyenneté. En effet, dans cette province canadienne, la politique à la jeunesse constitue donc le moyen privilégié pour faire converger les orientations et les actions de tous les intervenants vers l'objectif central de mettre en place les conditions d'exercice de cette citoyenneté et ainsi confirmer la jeunesse comme un moteur du développement du Québec (Vers une politique jeunesse, 2000).

Bien que les politiques sociales soient plus anciennes que les politiques à la jeunesse, les deux sont des domaines d'intervention publique (Loncle, 2003). En effet, ils ont en commun, par exemple, l'éducation, la justice sociale, la famille pour fondements. Ces deux types de politiques répondent à des nécessités pour l'État de garantir de bonnes conditions d'existence des couches de la population ou de toute la population. La mise en œuvre de ces politiques ne serait-elle pas à la base de l'intégration sociale? En ce qui concerne les jeunes immigrants, cette intégration prendrait sa source dans certains modèles.

Plusieurs critiques sont adressées à l'endroit des modèles d'intégration des immigrants présentés dans la première partie du chapitre. Certaines remarques concernent les fondements normatifs de ces modèles. Selon les critiques, on se demande pourquoi la plupart des approches mentionnées n'assurent-elles pas une vraie intégration des immigrants, en particulier des jeunes? La prochaine section tente de répondre à cette question.

2.3.5.- Critiques des définitions normatives de l'intégration et choix de l'approche théorique

La perspective de l'intégration normative met l'accent sur la nécessité pour l'immigrant de développer des liens positifs avec la structure socio-culturelle de la société d'accueil. Il est question du respect, de l'obéissance et d'adhésion sans faille aux normes sociales de la part des personnes immigrantes pour parler de l'intégration. Celle-ci est dans cette vision, selon Schnapper, une intégration culturelle ou une intégration structurelle. Spécifiquement, les auteurs qui s'inscrivent dans la vision normative s'intéressent aux indicateurs couramment associés au degré d'intégration (Manço, 2002). Ils analysent, par exemple, l'évolution d'un couple formé d'une personne immigrante avec une autre non immigrante. Le progrès dans les unions mixtes indiquerait à quel point les personnes immigrantes sont intégrées. Il s'agirait donc d'une forme d'assimilation par acculturation.

Il existerait des « visions limitées et réductrices des théories de l'assimilation et de l'intégration » (Labelle, 2007 : 14). Les tenants de cette approche critiquent l'impérialisme qui caractérise ces théories. Ils soutiennent qu'elle est « une façon d'imposer la culture du groupe dominant aux groupes minoritaires dont les ancêtres proviennent de régions du monde soumises au colonialisme européen ; les valeurs positives liées à la diversité ne sont pas prises en compte » (Labelle, 2007 : 14). Selon eux, les modèles d'intégration de l'approche normative tendent à effacer les valeurs issues du contexte pré-migratoire en invitant l'immigrant à s'ajuster aux valeurs de la culture majoritaire. Selon Legault et Rachédi (2008), cet ajustement se fait par l'adoption de trois grandes visions : le fonctionnement, la participation et l'aspiration.

Dans le domaine de l'immigration, les théories assimilationnistes découlent de l'idéologie de l'unité nationale aux États-Unis. Elles sont développées à la suite de la Deuxième Guerre mondiale mais rapidement critiquées pour leur caractère ethnocentrique. Les critiques de la vision normative croient que les membres des « groupes subalternes » doivent maintenir la fierté et la dignité qui sont liées à leur histoire et culture. L'approche constructiviste développe cette position à travers la perspective du post-colonialisme. La section suivante détaille les éléments de cette approche.

2.4.- Approche constructiviste

L'approche constructiviste est issue des critiques adressées à l'approche normative. Cette nouvelle approche repose sur l'ouverture aux différences culturelles. Selon elle, « l'intégration est facilitée par la perméabilité des structures de la société d'accueil » (Manço, 2006). Ce modèle part du principe que « les individus et la société s'enrichissent de la diversité des cultures en son sein, prône la coexistence de communautés culturelles différentes avec la liberté pour chacun de maintenir sa culture » (Cohen-Emerique, 2011 : 149). Il trouve son fondement dans le multiculturalisme et le pluralisme, lesquels s'inscrivent contre les théories assimilationnistes, en reconnaissant le droit à l'existence de la vie culturelle et communautaire (Labelle et al., 2007 : 15).

L'intégration conçue dans le cadre d'une approche constructiviste repose sur la construction des trajectoires singulières. En ce sens, elle soutient une ouverture à la différence (Manço 2002). Dans cette perspective, l'intégration désigne un :

processus par lequel les immigrants, comme l'ensemble de la population, participent à la vie sociale : en s'acculturant mutuellement, les migrants et les autochtones acquièrent, perdent, renouvellent, élaborent, interprètent, refusent ou acceptent des éléments culturels divers (Manço; 2002 et 2006).

Cette définition met l'accent sur l'aspect dynamique de l'intégration, tout en appelant à l'engagement dans la rencontre de l'immigrant et des originaires de la société hôte.

Dans cette rencontre qui est à la fois dynamique et complexe, un rôle est réservé à chaque partie. Ainsi, l'individu s'occupe de son adaptation tandis que la société d'accueil a la charge de l'intégration (Legault et Rachédi, 2008 : 63). La définition évoque particulièrement la rencontre interculturelle dans laquelle un aspect de la vie de l'immigrant est en jeu dans le processus de l'intégration. Dans ce sens, l'identité, avec toute sa complexité, participe directement dans la conception de l'intégration. Abou (2006) fait remarquer que :

Le processus de l'intégration et les métamorphoses de l'identité qu'il entraîne, tels qu'ils sont vécus par les immigrés, mêlent inextricablement les données objectives aux motivations subjectives et les réfèrent à un cadre temporel incertain qui oscille sans cesse entre le retour au passé et la visée du futur (Abou, 2006 : 3).

Cette remarque a le mérite de faire ressortir l'identité comme élément fondamental dans l'intégration des immigrants. Il est question d'une identité dynamique, axée sur les vécus du passé et dans le présent, mais surtout le fait qu'elle soit capable de profiler le futur. On peut souligner l'importance de cette identité avec Verbunt qui écrit que « l'identité suppose que le sujet connaisse ses origines et soit capable de se projeter. Chaque personne a besoin, pour exister, de pouvoir écrire son histoire » (Verbunt, 2001 : 71). Ensuite, en accordant une place à la notion de temps, la remarque de Manço s'oriente vers les trajectoires de l'immigrant comme base pour son avenir dans le nouveau pays, vu que l' « identité est une question d'avenir » (Verbunt, 2001 : 70).

En mettant en évidence l'identité, cette définition résume la multidimensionnalité puisqu'elle est synthèse des multiples appartenances d'un individu (Verbunt, 2001). La question identitaire permet de retenir le sens sociologique et psychologique de l'intégration. Précisément, l'intégration, dans le cadre de l'approche constructiviste, recouvre deux dimensions, l'une sociologique et l'autre psychologique, qui font émerger une conception dynamique et conflictuelle de l'intégration, rendant difficile une fin prédéterminée de celle-ci (Manço, 2006).

Toutefois, l'auteur précise la dimension sociologique en ces termes : « l'intégration sociale est la capacité de participation à la négociation du degré de diversité et d'unité des groupes composant la société » (Manço, 2002, 2006 : 2).

Pour ce qui a trait au point de vue psychologique, Manço écrit que : « l'intégration psychologique est l'émancipation des individus en tant que personnes autonomes et reconnues à la faveur d'un processus d'équilibre entre l'expression d'un projet original et la conformation à des règles générales » (Manço 2002 : 2). L'identité dans ses aspects individuels ou collectifs favoriserait donc l'ouverture et la reconnaissance qui sont facteurs de changements.

Cette perspective d'intégration ouvre la voie à une logique compréhensive des changements de comportement par la place qu'elle accorde à l'individu et à sa culture. Cette logique s'inscrit directement dans le processus d'acculturation, c'est-à-dire « effets de contacts prolongés entre les peuples » (Cohen-Emerique, 2011 : 53). Le processus d'acculturation met l'emphase surtout sur les changements culturels vécus par les migrants dans la société hôte, lesquels résultent aussi bien de la « transmission de la culture du pays d'accueil » que des « vécus antérieurs » du nouvel arrivant font remarquer (Legault et Rachédi 2008).

Cette prise en compte amène à définir l'intégration comme une « synthèse de deux codes culturels » (Kanouté, 2002 : 5). Elle permet de comprendre par ailleurs que l'immigration conduit inmanquablement au contexte d'acculturation (Kanouté, 2002) et montre aussi que l'intégration repose sur les conditions d'immigration, l'attitude et les comportements de l'immigrant par rapport aux normes de la société d'accueil (Legault et Rachédi, 2008; Cohen-Emerique, 2011). Dès lors la question de projet et de parcours migratoire prend un sens dans la question de l'intégration.

La notion d'intégration désigne l'ensemble des mécanismes et processus d'articulation (ou d'insertion) grâce auxquels se constitue le lien social, cimenté par des fondements symboliques et fonctionnels. Ces mécanismes et processus engagent tous les citoyens (anciens et nouveaux), opèrent à diverses échelles (individuelle, communautaire, institutionnelle et étatique) et suivent plusieurs dimensions (économique, sociale, culturelle, etc.) (Bouchard, 2001 : 411).

Cette définition tente de rassembler les différentes dimensions pour rendre compte de la complexité de l'intégration.

Elle se centre sur le vivre-ensemble dans une société dynamique où les interactions sociales comptent beaucoup, que cela soit entre les immigrants et les natifs ou entre les immigrants d'une origine culturelle et ceux d'une autre. En d'autres termes, Bouchard (2001) qui est bien connu comme théoricien de l'interculturalisme québécois offre la piste de réflexion appropriée permettant de poser la question de l'intégration des jeunes immigrants dans une dynamique interculturelle et d'y répondre. Ainsi, sa définition s'adapte en grande partie à notre choix théorique, qui opte pour un processus d'intégration dans lequel l'immigrant est un acteur susceptible de participer à la redéfinition de la société d'accueil.

2.4.1.-Limites et faiblesses de la perspective de l'intégration des migrants

Dans l'ensemble, les deux approches de l'intégration présentées ici ont des difficultés à cerner la complexité de l'intégration des immigrants. Les critiques faites à l'approche normative résident, par exemple, dans le peu de place qu'elle accorde à l'individu. Celui-ci est effacé dans ses rôles au profit de la collectivité. De plus, cette approche se révèle incapable d'organiser les multiples indicateurs d'intégration qu'elle présente (Manço, 2002, 2006). Les détracteurs de l'approche normative critiquent le fait que l'union mixte de migrants nommée comme l'un des indicateurs d'intégration ne met pas en évidence les inégalités dans les rapports (Labelle et al., 2007). Il est également reproché à cette approche la non-reconnaissance de la culture des immigrants, ce qui limite les marges de manœuvre de celui-ci. Cette approche serait une vision impérialiste. L'approche constructiviste émerge dans la foulée de ces critiques qui postule la participation et l'implication de l'immigrant dans la construction sociale de la réalité et reconnaît la différence.

L'approche constructiviste met l'accent sur l'histoire ou les trajectoires de la personne immigrante dans la construction du processus de son intégration au pays d'accueil. Elle mise donc sur l'expérience de l'immigrant. En accordant un rôle important à l'individu immigrant, cette approche est, selon ces détracteurs, trop psychologisante. Par rapport aux groupes culturels issus de l'immigration, par exemple, on reproche au multiculturalisme leur fermeture dans une sorte de ghettoïsation (Legault et Rachédi, 2008). Ce modèle comporterait donc les germes de l'approche culturaliste.

Quant à l'interculturalisme, en tant que modèle d'intégration constructiviste, il manquerait d'assise théorique pour expliquer les interactions sociales entre les personnes de cultures différentes parce qu'il est encore en construction. En dépit des limites évoquées, notre choix théorique s'inscrit dans l'approche constructiviste.

En effet, l'approche constructiviste est celle privilégiée pour étudier la prise en compte des jeunes immigrants dans les politiques d'intégration. D'une part, parce que l'immigrant n'est pas passif; il agit sur la réalité et contribue à la façonner. Il est un acteur capable d'interpréter la réalité sociale et la construire. Par exemple, le fait que le jeune immigrant est reconnu comme acteur, il peut mettre à profit ses expériences et ses parcours migratoires dans son processus d'intégration à la société d'accueil. D'autre part, l'approche constructiviste explique mieux les valeurs individuelles et la reconnaissance des communautés dans le contexte des transformations sociales des sociétés modernes dont fait partie le Québec. En effet, Québec veut être une société interculturelle; cela est possible seulement si l'on reconnaît le rôle d'acteur véritable à chaque immigrant. L'apport des jeunes immigrants dans la construction de cette nouvelle société doit être bénéfique tant pour la majorité que pour eux-mêmes.

À travers les approches normatives et constructiviste présentées dans cette section, nous avons fait un tour d'horizon des définitions et modèles d'intégration des immigrants dans les sociétés d'accueil occidentales. Avec l'approche normative, ces définitions et modèles sont ancrés dans l'assimilationnisme tandis qu'avec l'approche constructive ils sont vus en termes de multiculturalisme et d'interculturalisme autour des questions d'intégration. Cet exercice nous permet de choisir l'approche qui semble mieux désignée pour répondre à la question de la prise en compte des jeunes immigrants dans les politiques d'intégration considérées. Qu'en est-il du cadre méthodologique? La section suivante porte sur cette partie importante du mémoire.

2.5.- Méthodologie de la recherche

Cette section présente le cadre méthodologique de la recherche. Elle décrit et explique les éléments centraux qui guident l'élaboration de ce mémoire, tout en mettant en évidence les principes du choix méthodologique. Il s'agit de l'analyse documentaire et du processus de sélection de textes du corpus. Elle penche enfin sur la méthode d'analyse du corpus de textes.

2.5.1.- Choix méthodologique

La présente recherche est qualitative. Elle privilégie la méthodologie qualitative. Ce choix méthodologique s'explique par le fait que, d'une part, la recherche qualitative implique l'analyse des données descriptives; d'autre part, parce qu'elle ne place pas les statistiques au premier plan. Par conséquent, ce type de recherche est conforme à la nature du matériel de notre recherche, à savoir les documents de politique d'intégration. De plus, la recherche qualitative dont il question ici permet d'avoir un échantillon modeste et de s'assurer de la fiabilité des sources, dans ce cas, ce sont les documents publics du gouvernement du Québec. Par ailleurs, l'analyse documentaire comme méthode principale du travail nous permet de poursuivre le but de comprendre la prise en charge des jeunes immigrants dans le cadre des politiques d'intégration et de la politique à la jeunesse du Québec. La prochaine sous-section l'explique davantage.

2.5.2.- L'analyse documentaire

L'analyse documentaire est une « méthode de collecte de données » (Cellard, 2000 : 25) qui s'applique à la recherche qualitative. Elle permet d'identifier, récupérer, sélectionner puis traiter des extraits de textes d'un corpus. Dans le cas de ce mémoire, le corpus est constitué de documents écrits traitant de politiques publiques qui ont pour but de proposer, sur la base des constats et consultations, des mesures politiques pouvant changer des situations jugées insatisfaisantes pour des populations. Il s'agit précisément des politiques de l'immigration et d'intégration de 1991, de la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle de 1998, de la politique à la jeunesse de 2001 ainsi que la stratégie d'action jeunesse de 2009-2014. Ces documents s'intéressent aux problématiques des jeunes immigrants, des extraits sont tirés d'eux pour constituer le matériel d'analyse du mémoire.

L'analyse documentaire permet aussi d'appréhender les « données secondaires », elle a en ce sens une dimension historique. Par rapport à cette dimension, elle est appropriée à une analyse des politiques d'intégration des jeunes immigrants puisque celles-ci s'inscrivent dans le temps. La dimension historique de l'analyse documentaire permet non seulement de porter un regard sur le contexte d'apparition des politiques en question mais aussi de comprendre leur évolution avec les problématiques des jeunes immigrants dans la perspective de la prise en charge de ces derniers.

La méthode d'analyse documentaire est appropriée en travail social parce que les documents de politique dont elle permet d'analyser les extraits sont ceux qui orientent les cadres l'intervention publique. Elle permet en autres de collecter des données qui sont au centre la discipline. Par exemple, les politiques misent sur l'égalité des chances pour l'intégration des immigrants alors que celle-ci est une valeur du travail social. Les problèmes soulevés par les politiques à la jeunesse, par exemple, les obstacles à la communication sont au centre de la pratique du travail social. De même, en prônant l'égalité des chances et la participation comme conditions d'intégration sociale, ces politiques partagent avec cette discipline des dimensions importantes de son évolution.

Selon Waller (1999), l'analyse documentaire est une démarche intellectuelle dont l'opération comporte deux aspects dans la lecture d'un document : l'un analytique et l'autre synthétique. Voilà pourquoi elle rend possible notre regard critique sur les documents de politiques, qui sont aussi un discours sur des réalités. Donc, l'analyse documentaire s'applique à l'organisation du matériel de cette recherche, elle permet de considérer diverses dimensions des politiques. Les critères de choix du corpus font l'objet de la prochaine sous-section.

2.5.3.- Choix et critères de sélection du corpus

Le corpus est choisi parmi les documents de politique d'intégration du gouvernement du Québec au cours des vingt dernières années. Il s'agit de cinq documents dont la lecture permet de déterminer comment les politiques conçoivent les problèmes d'intégration des jeunes immigrants et faciliter l'identification des mesures proposées par les politiques comme solutions.

Cet exercice permet aussi de mettre en évidence les enjeux ainsi que les défis relatifs à l'intégration soulevés par les politiques. D'autres documents traitant de l'intégration des immigrants au Québec sont également consultés dans le but d'appuyer l'analyse au niveau de l'interprétation des données.

La sélection des documents de politique est faite sur la base de plusieurs critères. D'une part, ils présentent une certaine homogénéité dans le sens que leur nature, but et finalité ne se diffèrent pas beaucoup. D'autre part, ces documents traitent de l'intégration des jeunes immigrants lesquels constituent notre population à l'étude. Ils posent les problèmes, défis et difficultés de l'intégration et proposent des solutions qui guideront l'intervention du gouvernement à travers des stratégies d'action et des programmes sous plusieurs angles.

En outre, les textes du corpus ont en commun les stratégies collectives de résolution des problèmes personnels, familiaux ou sociaux d'intégration des jeunes immigrants. En ce qui a trait à cette recherche, un accent particulier est mis sur les jeunes immigrants récents et les enjeux linguistiques, sur les valeurs éducatives ainsi que sur la question de l'emploi, dimensions analysées relativement à la question de leur intégration.

Tableau du corpus

Politique	Année
<i>Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration Aspects de la politique : rôle que doit jouer l'immigration en faveur du développement du Québec; participation des Québécois des communautés culturelles.</i>	1991
<i>Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle</i>	1998
<i>Politique à la jeunesse du Québec</i>	2001
<i>La diversité : une valeur ajoutée; Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec</i>	2008
<i>Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 : Enrichir le Québec de sa relève : Défi de la diversité</i>	2009-2014

2.5.4.- Traitement du corpus

Considéré comme une étape clé de la démarche méthodologique que nous adoptons, le traitement du corpus permet l'identification des extraits ou unités de sens. Il s'agit des éléments à partir desquels nous tentons de comprendre les fondements des politiques qui intéressent notre recherche au regard de l'intégration des jeunes immigrants. Les extraits ont été regroupés dans un tableau pour chaque document de politique dont les colonnes ont été catégorisées sous les appellations : définition du problème d'intégration des immigrants, les solutions proposées, les acteurs de prise en charge, les enjeux et les défis à relever. La définition du problème d'intégration a permis d'identifier l'angle choisi par les autorités responsables de la politique pour décrire les problématiques des jeunes immigrants et cerner les enjeux qu'elles impliquent. Ainsi, il a été possible de constater, lors de l'analyse, l'adéquation des mesures proposées au regard de la description du problème, du coup les aspects de l'intégration des jeunes immigrants qui sont touchés dans le cadre cette définition. Ainsi, la capacité de réponse de chaque politique d'intégration est mise en évidence dans l'analyse et l'interprétation des données.

Par ailleurs, la mise en évidence des acteurs qui exécutent les politiques a servi dans l'analyse pour comprendre, leur rôle d'agent de socialisation et d'intégration sociale des jeunes en se basant sur les orientations définies par les politiques. Il est noté dans les tableaux de corpus que les écoles, les organismes parapublics ainsi que communautaires jouent ce rôle à travers leur personnel. Leurs interactions directes avec les jeunes en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques d'intégration justifient cette considération.

L'analyse de contenu manifeste, pris dans le sens des extraits dont les éléments ont été mis en lien avec références théoriques portant sur l'intégration des jeunes immigrants. Les politiques en elles-mêmes sont porteuses d'idéologie et de valeurs qui guident la construction des stratégies d'intégration. Un tel élément de la démarche méthodologique soutient l'opération intellectuelle qu'est l'analyse documentaire.

Un travail de type recherche documentaire permet aux praticiens dont la visée est l'intégration sociale, de comprendre les enjeux qui sous-tendent leur intervention. Ainsi, ils seront en mesure de savoir quelles meilleures pratiques sont nécessaires selon cadre proposé par les politiques. Les extraits identifiés et classés se retrouvent au centre de deux procédés d'analyse, à savoir l'analyse thématique et l'analyse transversale. Cette dernière nous permet de dégager les tendances mises en relation avec le cadre théorique sur la question de l'intégration des jeunes immigrants. Dans cette perspective, la réponse qui s'impose a été donnée à la question de recherche.

2.5.5.- Analyse des données : Analyse comparative entre les différents documents de politique

Une fois analysés, ces textes ont été soumis à l'interprétation afin d'examiner comment ces politiques prennent en compte l'intégration des jeunes immigrants. L'analyse porte à la fois sur le contenu manifeste et le contenu latent des documents de l'échantillon. Landry (1997) soutient que ces deux types de contenu sont nécessaires. Ainsi, l'un complète l'autre dans le cadre de cette recherche.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse de contenu, l'une des techniques les plus utilisées en sciences sociales (Landry, 1997). Ce dernier avance que cette analyse est l'examen systématique et méthodique de documents textuels en ce sens, elle est appropriée pour la catégorisation des documents de l'échantillon de notre recherche. Également en tant que « méthode de traitement de données qualitatives » (Landry, 1997 : 329), cette technique permet d'analyser qualitativement tout ce qui a trait aux idéologies, aux systèmes de valeurs à la représentation dans notre corpus. Ainsi, elle nous met d'emblée dans la signification de contenu qui est regroupée dans l'interprétation des résultats.

Bref, la méthodologie qualitative guide cette recherche. À l'aide de cette démarche, nous avons mis en lumière les différentes étapes parcourues pour la production de ce travail. Le chapitre suivant aborde l'analyse et l'interprétation des données comme expliquées dans cette section.

Chapitre 3 : Analyse et interprétation des résultats

Introduction

Le présent chapitre a pour objet l'analyse et l'interprétation des données recueillies portant sur l'intégration des jeunes immigrants. Il présente et analyse les dimensions de l'intégration à travers des extraits tirés dans les politiques d'intégration des immigrants et à la jeunesse. Comme expliqué dans la partie méthodologique du travail, ces extraits sont les unités d'analyse. Il sera question d'une analyse transversale de ces extraits qui concerne précisément les enjeux économiques, sociaux et culturels et politiques de l'intégration des jeunes immigrants. Ainsi, la connaissance et la maîtrise de la langue française, les valeurs éducatives, l'emploi et la participation seront analysés en lien avec la définition des problématiques de l'intégration des jeunes immigrants et les mesures politiques visant leur prise, selon les documents de politique. Enfin, la deuxième partie abordera les résultats de l'analyse transversale tout en présentant quelques considérations critiques de notre partie avant de tenter une réponse à la question de recherche.

3.1.- Les jeunes immigrants et la question du français dans les politiques d'intégration

La présente section aborde la question de la langue française à travers les enjeux de l'intégration des jeunes immigrants au Québec. Cette présentation concerne la connaissance du français, le lien de cette langue avec le sentiment d'appartenance et son rapport à l'identité culturelle québécoise. Elle s'intéresse en particulier aux problèmes d'intégration soulevés par les politiques et les solutions que ces dernières proposent dans leurs orientations ou les principes définis tout en impliquant les jeunes immigrants.

3.1.1.- La compétence en français des jeunes immigrants de première génération

Selon les politiques consultées, l'intégration des jeunes immigrants au Québec est fortement liée à la connaissance du français (Gouvernement du Québec, 1991; 1998; 2001; 2008; 2009-2014).

Elles identifient plusieurs problèmes d'intégration qui sont liés à la méconnaissance de cette langue ou à l'insuffisance de sa maîtrise, en particulier chez les jeunes allophones. La politique de l'intégration scolaire de 1998 mentionne plusieurs faits qui préoccupent au niveau de l'école, l'une des portes d'entrée pour les jeunes dans la société québécoise. Tel que mentionné au chapitre 1, cette institution sociale a la plus grande fonction d'intégration sociale. Elle est le reflet de l'évolution de la société et que l'enjeu principal est bien outillé la clientèle pour assurer l'égalité des chances. Par rapport aux élèves immigrants qui la fréquente, le document de politique indique que :

on observe que la très grande majorité ont deux années ou plus de retard et qu'un ou une élève sur trois seulement obtient son diplôme [...], certains élèves allophones accusent trois ans de retard ou plus par rapport à la norme québécoise et doivent être considérés comme étant «en difficulté d'intégration scolaire». Ce sont des élèves qui ont été peu ou non scolarisés, qui ont subi des interruptions de scolarité dans leur pays d'origine, qui ont connu une forme de scolarisation fondamentalement différente de celle qui a cours au Québec ou qui sont tout simplement en difficulté d'apprentissage (Gouvernement, 1998 : 10).

Ces observations démontrent que les élèves mentionnés arrivent dans le système éducatif québécois avec leurs lots de problèmes. Ainsi, il y a risque pour l'école de ne pas bien remplir sa mission d'éduquer et d'assurer l'égalité des chances avec ces élèves. C'est que, la situation des élèves immigrants en difficulté d'intégration scolaire et d'apprentissage exige des mesures politiques susceptibles de corriger ces problèmes et d'en prévenir d'autres. La prise en charge des élèves est nécessaire. La politique d'intégration scolaire suggère donc l'investissement dans les ressources qui soutiennent l'intégration en français des jeunes. Par exemple des services comme l'aide aux devoirs entrent dans le cadre de la prise en charge. Il faut noter la place et les rôles des organismes communautaires qui viennent en aide aux élèves et à leur famille.

D'autres politiques relatent avec peu de nuances les problèmes liés à la connaissance du français au niveau social. Ainsi, la politique d'intégration de 1991 souligne les effets de la maîtrise insuffisante du français dans les relations entre certains propriétaires et locataires immigrants. Il rapporte l'observation suivante :

L'absence de maîtrise de la langue constitue en effet un obstacle à la communication, qui peut se révéler majeur lorsque les différences culturelles font naître des frictions et des incompréhensions quant aux droits et obligations des locataires et propriétaires (Gouvernement du Québec, 1991 : 80).

Ce problème affecte particulièrement les jeunes adultes aux prises avec la connaissance de cette langue, les familles immigrantes et indirectement les enfants au sein de ces dernières. Ainsi, les mineurs peuvent subir les conséquences néfastes du problème dans leur intégration socio-scolaire. L'absence de maîtrise du français face aux différences culturelles est pour la politique un problème clé de l'intégration sociale. Elle souligne par l'accent mis sur la connaissance du français le rôle de ciment lors des interactions entre les personnes porteuses différences culturelles au Québec. Plus tard, le document de la stratégie d'action jeunesse 2009-2014 (2009 : 59) soulève le fait que « la connaissance insuffisante du français » ainsi que « l'absence d'expérience de travail au Québec, la difficulté à mettre à niveau leurs compétences et de faire reconnaître leurs diplômes acquis à l'étranger » (ibidem) constituent un problème à l'intégration des jeunes immigrants.

Les politiques proposent en conséquence la connaissance de la langue française comme solution à plusieurs problèmes d'intégration des immigrants, ce qui fait d'elle la base de l'interaction sociale. En effet, la politique publiée en 1991 souligne l'importance de « la pérennité du fait français » (Gouvernement du Québec, 1991 : 5) au Québec. Dans ce sens, elle avance l'idée que « l'apprentissage du français et son adoption comme langue commune de la vie publique constituent des conditions nécessaires à l'intégration » (Gouvernement du Québec, 1991:16). Ici, une responsabilité personnelle est imputée aux jeunes qui ne connaissent pas le français.

Ils doivent s'évertuer à apprendre cette langue pour assumer son adoption et son intégration dans la société québécoise. Cette politique soutient également que :

l'acquisition et la maîtrise d'une nouvelle langue reposent en grande partie sur la possibilité pour le nouvel arrivant allophone, ou le Québécois des communautés culturelles ne maîtrisant pas le français, d'avoir accès à un enseignement de qualité qui lui permette d'acquérir la formation initiale et le perfectionnement en français dont il a besoin (Gouvernement du Québec, 1991 : 57)

Une telle affirmation trouve son écho dans la politique d'intégration scolaire de 1998. Celle-ci met en évidence le rôle crucial de cette langue comme outil de communication pour les élèves immigrants allophones en cours d'intégration, mais aussi pour leurs camarades francophones. Il est clair que l'élève qui ne maîtrise pas cet outil souffre dans l'interaction. Ici, l'enjeu réside dans les interactions entre les élèves immigrants et leurs camarades, ou encore en eux et le personnel dans le milieu social. Le document de cette politique précise que :

[...] l'élève immigrant ou immigrante qui arrive dans le réseau scolaire québécois n'est qu'au début de son processus d'intégration. Il ou elle, dans le cas, par exemple, de l'élève jeune non francophone, a besoin d'apprendre et de maîtriser à la fois le français langue d'enseignement et langue commune de la vie publique – pour réussir ses apprentissages scolaires (intégration linguistique et scolaire) et les codes sociaux pour établir, avec l'ensemble de ses camarades, des relations significatives qui transcendent les barrières linguistiques et culturelles et pour participer à la vie collective (intégration sociale) (Gouvernement du Québec, 1998 : 1).

Cet extrait justifie que la connaissance du français est la clé de l'intégration des jeunes immigrants. Il indique clairement l'effort à consentir par l'élève et les jeunes immigrants pour participer aux processus de leur d'adaptation et d'intégration sociale à la société québécoise. Ainsi, tous les immigrants sont appelés à faire l'usage de cette langue dans leur milieu d'intégration, que cela soit à l'école, au travail ou d'autre milieu public.

Le document de politique de 1991 a déjà encouragé l'utilisation de cette langue comme incontournable lorsqu'il affirme que :

le développement de l'usage du français comme langue commune des échanges entre divers groupes de la société québécoise constitue un des facteurs susceptibles de contribuer le plus positivement à l'intégration linguistique des immigrants et de leurs descendants (Gouvernement du Québec, 1991 : 67).

L'usage du français est sans doute une preuve d'intégration au Québec. Les politiques démontrent que la langue se révèle un enjeu d'intégration dans la société québécoise. En ce sens, elles encouragent un effort de la part des personnes aux prises avec les difficultés de connaissance de cette langue. L'intégration implique également le sentiment d'appartenance. Cette dimension de l'intégration va être explorée dans la prochaine sous-section la prochaine.

3.1.2.- Le sentiment d'appartenance

Les politiques se penchent sur le sentiment d'appartenance dans son rapport avec la langue française. Ainsi, la politique de la jeunesse affirme que « les bases du sentiment d'appartenance des jeunes se construisent dans leur milieu de vie immédiat » (Gouvernement du Québec, 2001 : 48). À côté de la famille, l'école et le milieu de travail sont les milieux de vie où les jeunes sont supposés construire leur sentiment d'appartenance par le français. Cependant, à l'école, par exemple, la fonction de socialisation développe chez l'élève immigrant ce sentiment d'appartenance si la discrimination et l'intimidation sont absentes. Or, au chapitre 1 la discrimination est décrite comme obstacles dans le milieu scolaire. Par ailleurs, pour souligner l'importance du français par rapport au sentiment d'appartenance, le document de politique d'intégration de 1991 mentionne que « pour l'immigrant, l'apprentissage du français vient appuyer le développement de son sentiment d'appartenance à la communauté québécoise » (Gouvernement du Québec, 1991:16). Elle souligne ainsi la nécessité pour l'immigrant de faire un effort d'adaptation à son nouveau contexte.

Les politiques se réfèrent donc à plusieurs milieux d'appartenance pour démontrer l'importance du sentiment d'appartenance en relation avec la question du français. On peut souligner ici que compte tenu des problématiques reliées à cette question, elle n'est pas forcément la plus déterminante pour l'intégration des jeunes immigrants. D'ailleurs, la majorité des jeunes immigrants de la deuxième génération ne pas de problème avec la langue. La discrimination raciale semble le plus grand problème de leur intégration sociale. Selon la politique de l'intégration scolaire, « l'école permet de cultiver chez les élèves l'estime de soi, le sentiment de leur identité et le sentiment d'appartenance à la société québécoise, au-delà des origines et des références identitaires » (Gouvernement du Québec, 1998 : 6).

Dans la société francophone qu'est le Québec, l'apprentissage du français et sa connaissance ne peuvent que faciliter le contact entre les jeunes, en même temps qu'il est partie prenante du sentiment d'appartenance. C'est dans le même ordre d'idées que la politique de la jeunesse avance que « le sentiment d'appartenance est un élément clé en ce qui a trait à la citoyenneté pleine et entière des jeunes. [Et qu'il] apporte aux jeunes la conviction d'avoir des choses en commun et de les partager » (Gouvernement du Québec, 2009 : 45). Pour nourrir ce sentiment d'appartenance, le jeune a besoin du soutien institutionnel. En ce sens, la politique de l'intégration scolaire reconnaît le rôle de ce soutien lorsqu'elle affirme dans le cas des jeunes immigrants que :

le développement du sentiment d'appartenance à la société québécoise chez l'élève qui vient d'un autre pays ne se fait pas de manière immédiate. C'est une acquisition progressive qui est liée notamment à la reconnaissance de cette personne comme membre à part entière de la société d'accueil (Gouvernement du Québec, 1998:1).

En fait, tous les jeunes ont des besoins de reconnaissance. Mais celle-ci est plus grande encore chez l'élève immigrant; ce qui incombe à l'école en tant que milieu d'appartenance de celui-ci, d'identifier la spécificité de ses besoins. C'est pourquoi des classes d'accueil centrées sur l'apprentissage et la maîtrise du français desservent cette portion de la clientèle scolaire au Québec. Il est important de mentionner que cette politique reconnaît le rôle fondamental de l'école dans la préparation de l'avenir de la société québécoise que sont les jeunes.

Il est avéré que la langue française est un élément clé de l'identité culturelle du Québec. Les politiques soulignent à l'intention des immigrants qu'en plus de connaître le français, ils doivent composer avec les codes culturels de la société québécoise pour négocier leur intégration. Ceci est bien précisé dans la politique d'intégration des immigrants de 1991 qui aborde la question de la manière suivante :

L'apprentissage et la maîtrise de la langue d'accueil, la familiarisation avec les codes culturels en vigueur dans la nouvelle société et la redéfinition d'une identité qui concilie ces valeurs et celles de la culture d'origine ne sont que quelques exemples des adaptations que suppose l'intégration (Gouvernement du Québec, 1991 : 51).

Cet extrait montre que la rencontre de cultures et de valeurs différentes est pensée en fonction de la langue française au Québec. Il met en exergue par conséquent un des défis personnels qui caractérisent l'intégration des immigrants, à savoir un effort d'adaptation. Ils sont appelés à jouer un rôle dans leur intégration en s'activant pour connaître les enjeux de celle-ci. Par exemple, il revient aux jeunes immigrants de développer la compétence culturelle dans le sens de gérer les conflits de valeurs avec la famille ou l'école, deux institutions clés de la formation de ses identités. Ainsi, la question de valeurs est également un enjeu de taille sur lequel on doit poser un regard par rapport aux politiques. Cette question sera abordée dans la prochaine section.

3.2.- L'intégration des jeunes immigrants au regard des valeurs éducatives dans la société québécoise

Cette section se penche sur la question des valeurs comme guide de comportement dans la société québécoise. Cette question y est traitée sous l'angle éducatif, en ce qui a trait aux jeunes immigrants. Ce traitement concerne des enjeux relatifs à certaines valeurs éducatives soulevés dans les documents de politiques comme l'égalité des chances et la participation dans le cadre l'intégration des immigrants.

La politique à la jeunesse de 2001 fait état des valeurs auxquelles souscrit le Québec. Certaines valeurs universelles sont d'une grande importance au Québec où elles constituent la norme par rapport à laquelle la société juge le comportement des personnes qui y vivent. La politique de 2001 fait mention particulièrement de :

la démocratie, la solidarité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture à la diversité, et des réalités telles que la langue française et le pluralisme culturel qui caractérisent la société québécoise. Elles doivent s'imposer et être clairement reconnues et affirmées. Elles définissent une société inclusive pour tous les jeunes, et ce, quels que soient leur origine, leur sexe, leur culture ou le territoire qu'ils habitent (Gouvernement du Québec, 2001 : 48).

Ces valeurs s'érigent en principe comme une référence pour tous au nom des droits communs. Elles tournent donc autour de l'égalité des chances comme souligné dans le document de politique sur la diversité dans lequel il est écrit que « les valeurs québécoises ont évolué dans le sens du respect et de l'égalité des chances pour tous les citoyens » (Gouvernement du Québec, 2008 : 10). Cependant, pour la plupart des immigrants et même certains natifs de la société québécoise, ces valeurs sont affirmées seulement lorsqu'elles sont apprises. En effet, certaines valeurs doivent être inculquées à des personnes. Dès lors, cette politique soutient que « l'apprentissage de la tolérance et du « vivre ensemble » est une priorité pour que les jeunes Québécois de toutes origines puissent participer pleinement à la vie sociale, économique, politique et culturelle du Québec » (Gouvernement du Québec, 2008 : 58). Cette participation est donc inclusive. L'idée d'inclusion dans une société axée sur la diversité fait appel à l'égalité des chances. Selon la politique sur la diversité de 2008, cette idée :

fait référence au fait que tous les citoyens devraient avoir les mêmes chances de participer, sans discrimination, à la vie publique sous toutes ses formes, selon leurs capacités et leurs aspirations, et d'avoir accès en pleine égalité aux services publics (Gouvernement du Québec, 2008 : 22).

L'égalité des chances est une valeur fondamentale de la société québécoise en pleine évolution démocratique. Elle implique que les institutions et les citoyens prennent des responsabilités en vue de sa concrétisation. La politique à la jeunesse de 2001 le souligne en affirmant que « la préoccupation de l'égalité des chances qui a caractérisé la société québécoise depuis la Révolution tranquille revêt une importance toute particulière dans le contexte d'aujourd'hui » (Gouvernement du Québec, 2001 : 23). Cette égalité des chances prend son sens dans la mission de l'école qui, selon la politique d'intégration scolaire, doit faire en sorte de considérer que :

l'égalité des chances implique non seulement l'accessibilité aux services éducatifs de base pour l'ensemble des élèves, mais aussi la mise en place de moyens particuliers et de mesures compensatoires (mesures de soutien à l'apprentissage du français, par exemple) pour les élèves qui en ont besoin (Gouvernement du Québec, 2009 : 6).

Cette implication met en évidence la force de cette valeur, car l'école joue un rôle fondamental dans la société, étant obligatoire pour les jeunes et accessible aux adultes. La politique d'intégration de 1991 souligne elle aussi l'importance de cette valeur. En effet elle affirme que « le Québec attache la plus haute importance aux valeurs d'égalité des chances et de justice sociale » (Gouvernement du Québec, 1991 : 17). Cette importance est aussi soulignée dans la stratégie d'action jeunesse 2009-2014 (2009 : 59) qui insiste sur le fait que « l'égalité des chances est une valeur forte au Québec. Tous et toutes ont les mêmes droits et doivent avoir les mêmes chances de réussite sans considération des caractéristiques ethniques, religieuses ou sociales ». Bref, les politiques font état de la grande place de l'égalité des chances dans la hiérarchie des valeurs au Québec.

Cependant, ces politiques mettent en évidence certains problèmes qui compromettent l'égalité des chances, en tant qu'élément de l'intégration des immigrants. Plusieurs d'entre elles avancent que les préjugés et la discrimination constatés dans la société québécoise accentuent les différences culturelles, ce qui fait obstacle à l'intégration. La politique sur la diversité de 2008 révèle que :

Les personnes des minorités visibles ainsi que certaines personnes nées au Québec ou issues d'une immigration ancienne continuent d'être considérées par certains comme des étrangers, avec des valeurs présumées différentes de celles de l'ensemble des citoyens. Elles sont susceptibles de se heurter au racisme culturel et d'être discriminées ou exclues sur la base de différences culturelles, réelles ou présumées (Gouvernement du Québec, 2008 : 19).

Cette politique relate le fait que même les jeunes immigrants de deuxième génération nées dans la société québécoise sont aux prises avec ces problèmes. Ainsi, de telles révélations démontrent que l'idéal de l'égalité des chances reste un vœu pieux sans des mesures concrètes. Dans cette perspective, les politiques donnent des orientations. Dans le sens de la politique d'intégration scolaire de 1998 (1998 : 18) il faut « soutenir les valeurs communes et la cohésion sociale, tout en tenant compte de la diversité de la société ». Mais, comme le font remarquer d'autres politiques, cette soutenance n'est possible que si un travail de sensibilisation commence tôt dans la société, notamment auprès des jeunes. Selon le document de politique sur la diversité de 2008, la « sensibilisation à la diversité dès le plus jeune âge et les occasions d'échanges pour mieux se connaître et se comprendre » (Gouvernement du Québec, 2008 : 57) sont partie prenante des solutions. Ce document renchérit par l'affirmation suivante :

Les personnes qui participent à des activités de rapprochement interculturel peuvent ainsi mieux résister aux préjugés, relativiser les différences culturelles, faire une analyse plus adéquate des situations concernant des personnes d'origines culturelles diverses et adopter des comportements plus respectueux des droits de tous (Gouvernement du Québec, 2008 : 30).

La politique d'intégration scolaire de 1998 insiste sur « le respect des différences dans une société démocratique » (Gouvernement du Québec, 2008 : iv), différences qui, selon la politique de la jeunesse de 2001 (Gouvernement du Québec, 2001 : 17), « sont une source de richesse pour la société québécoise. » Elles font partie normalement de la socialisation des jeunes par laquelle, « l'école transmet les valeurs qui fondent notre société démocratique ainsi que le respect des institutions communes, tout en demeurant un lieu d'exploration et de choix des valeurs » (Gouvernement, 1998 : 6). Aussi convient-il d'adresser la question de la participation.

3.2.1.- L'intégration jeunes immigrants au regard de la participation

Les politiques abordent la question de la participation comme un élément important de l'intégration des jeunes immigrants. Elles y accordent une place centrale au regard des diverses dimensions économique, sociale, culturelle et politique qu'elle implique. Cette implication tente d'aborder l'intégralité des aspects de vie du jeune. Le jeune immigrant doit jouer un rôle dans la cohésion sociale qui est nécessaire à l'intégration. Cette participation veut qu'il soit un acteur s'il veut profiter pleinement de conditions favorables à son intégration. La participation est également une valeur importante dans la société québécoise que les politiques ne manquent pas de souligner, en précisant les dimensions qu'elle implique. Pour la politique de la diversité, il s'agit de :

une participation sociale, économique et culturelle réussie, qui permet l'épanouissement des personnes et une contribution active au développement du milieu, suppose une volonté ferme et un engagement de la part de tous les secteurs de la société à traiter de façon équitable toutes les personnes, quelles que soient la couleur de leur peau, leur origine ethnique ou nationale ou leurs caractéristiques culturelles ou religieuses (Gouvernement du Québec, 2008 : 22).

La participation dont il est question ici est inclusive et concerne tant les natifs que les immigrants. Elle fait référence à l'égalité des chances en relatant la nécessité de « traiter de façon équitable toute les personnes » Cette politique appelle à une « contribution active » par laquelle, elle invite le jeune immigrant à prendre sa place dans la vie communautaire. Ainsi, qu'il soit élève ou à l'emploi, ce jeune est reconnu en fonction de sa contribution dans la vie sociale. La politique d'intégration scolaire renchérit l'idée de la contribution. Elle fait appel à « la pleine contribution et la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à la vie nationale. Leur degré de participation aux divers volets de la société constitue donc le principal indicateur de leur degré d'intégration » (Gouvernement du Québec, 1998 : 17).

La politique à la jeunesse de 2001 associe la participation à la notion de la citoyenneté. Comme mentionné dans son document, « la notion de citoyenneté active fait directement référence à une participation pleine et entière du citoyen à la vie en société, à son engagement dans la société, mais aussi à sa capacité à le faire » (Gouvernement du Québec, 2001 : 18). Le souci est de faire de chaque jeune un citoyen qui participe comme acteur à la vie sociale, en vue de donner un sens à la notion de citoyenneté. À ce sujet, la politique d'intégration scolaire rappelle : « le rôle que l'école joue et doit continuer de jouer en matière d'égalité des chances est étroitement lié à sa mission même, axée sur l'instruction, la socialisation et la qualification » (Gouvernement du Québec, 1998 : 6). Une telle responsabilité de l'école ne peut être prise en dehors d'un cadre partenarial. Par exemple, le centre communautaire de part leur rôle dans l'intégration des jeunes, notamment les jeunes immigrants constituent un partenaire sûr pour aider l'école à remplir sa mission sociale. Dans la réalité, plusieurs écoles établissent ce partenariat, il existe même au sein du ministère de l'éducation une direction qui s'occupe des relations avec les organismes communautaires.

La participation reste toutefois un défi lié à l'égalité, comme le reconnaissent les politiques. Selon elles, cette participation est aux antipodes de la discrimination et de toutes les autres formes d'inégalités sociales, alors que celle-ci est une réalité dans les institutions sociales au Québec. Ainsi, la politique de la Diversité reconnaît que :

le défi est d'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens au développement social, économique et culturel du Québec en s'attaquant à toutes les formes de discrimination et en assurant une meilleure représentation des personnes de toutes origines dans les diverses institutions, publiques et privées (Gouvernement du Québec, 2008 : 25).

La politique à la jeunesse abonde dans le même sens. Elle se préoccupe de la compréhension de la société face aux jeunes qui s'engagent dans la participation pleine et entière. Elle identifie plusieurs défis dont un « [...] consiste à soutenir les jeunes dans leur diversité, à reconnaître les différentes formes de participation sociale qu'ils développent dans leur milieu de vie respectif et à assurer des conditions de vie équitables » (Gouvernement du Québec, 2001 : 19).

D'autres défis de participation importants évoqués par les politiques concernent la discrimination et les préjugés. Selon le document sur la Diversité, « la méconnaissance et les préjugés sont des obstacles à l'intégration et à l'épanouissement des jeunes des communautés culturelles » (Gouvernement du Québec, 2008 : 58). Pour relever ces défis, toutes les politiques proposent des orientations en matière de participation dont certaines sont axées sur les jeunes. En ce sens, la politique à la jeunesse affirme que :

La participation active des jeunes aux projets de leur communauté doit être incontournable afin qu'ils puissent s'y attacher et y créer des réseaux. Les possibilités de participation doivent être établies en fonction de l'âge et de situations de marginalisation particulières de certains jeunes. En outre, il convient d'offrir à tous les jeunes un meilleur accès aux lieux et aux équipements qui favorisent leur participation et répondent à leurs besoins (Gouvernement du Québec, 2001 : 47).

La participation comme valeur est un apprentissage qui trouve ses racines à l'école notamment. Dans cette institution, la réalisation de travail en groupe est un exemple de participation. Par conséquent, elle implique les jeunes, avenir de toute société. Les politiques soulèvent des défis à cette participation pour les jeunes. Ceux-ci concernent par exemple la discrimination en ce qui concerne particulièrement les jeunes immigrants de deuxième génération. Ainsi, les politiques proposent quelques mesures qui sont susceptibles de rendre cette participation effective comme moyens d'intégration. L'intégration est également relative à l'emploi, ce qu'il convient d'explorer dans la section suivante.

3.3.- L'intégration des jeunes immigrants au regard de l'accès et du maintien à l'emploi

Une autre dimension importante liée à la langue française est l'emploi. En quoi consiste cette liaison? Cette section se penche sur le rôle de l'emploi pour l'intégration, particulièrement pour celle des jeunes immigrants, en ce qui concerne l'aspect économique. Il est question de l'accès à l'emploi et du maintien de celui-ci par le jeune immigrant tel abordé dans les politiques.

3.3.1.- L'accès et le maintien à l'emploi des jeunes immigrants

L'accès à l'emploi ou le travail a une importance capitale pour l'intégration des immigrants, d'ailleurs pour celle de tout citoyen. Selon la politique à la jeunesse, cet accès passe par la formation puisqu'elle affirme que « l'acquisition d'une solide formation générale et d'une formation professionnelle, technique ou universitaire en lien avec le marché du travail constitue plus que jamais l'une des conditions essentielles à une intégration réussie à la vie professionnelle » (Gouvernement du Québec, 2001 : 40). Dans une société québécoise axée sur le savoir, ce passage est obligé et tous les jeunes sont concernés par ces conditions. Cette politique précise que « le travail est une forme très concrète de l'exercice de la citoyenneté, car il conduit vers une plus grande autonomie et favorise la création de réseaux de participation et d'appartenance » (Gouvernement du Québec, 2001 : 38). En ce sens, elle s'accorde bien avec la stratégie d'action jeunesse 2009-2014 selon laquelle, « la transition de l'école vers le marché du travail est une étape déterminante dans la vie des jeunes » (Gouvernement du Québec, 2001 : 17). En dépit de tout, les politiques identifient plusieurs problèmes liés l'emploi.

La stratégie d'action jeunesse 2009-2014 reconnaît que « trouver un premier emploi et faire de cette première expérience un succès demeure un enjeu pour plusieurs jeunes Québécois » (Gouvernement du Québec, 2001 : 15). Cette politique décrit en outre les réalités qui affectent les jeunes par rapport à l'emploi dans un contexte économique difficile. Elle présente ces réalités dans les termes suivants :

Les divers types d'emplois ont connu d'importantes mutations pour répondre aux nouveaux besoins économiques. Les conditions de travail sont une préoccupation constante pour les jeunes en recherche d'emploi et pour ceux déjà sur le marché du travail. Les horaires atypiques, le cumul d'emplois ou encore le travail autonome sont des réalités pour plusieurs jeunes (Gouvernement du Québec, 2001 : 15).

Dans le cas des personnes immigrantes, le défi d'accès à l'emploi peut être relié à la méconnaissance du français et peut être aussi à la discrimination raciale comme en témoignent plusieurs études réalisées au Québec. La politique sur la diversité tient à préciser les effets de cette discrimination sur l'égalité des chances en emploi ou tout simplement sur l'accès. Elle souligne que :

le recrutement au moyen des réseaux professionnels ou personnels et l'absence d'expérience canadienne ont des effets désavantageux importants pour les personnes immigrantes récemment installées au Québec et qui n'ont pas encore eu le temps de se créer des réseaux professionnels (Gouvernement du Québec, 2008 : 34).

La politique de l'intégration des immigrants met plutôt l'accent sur les conditions qui facilitent l'intégration socio-économique des immigrants. Elle ne nie pas cependant d'autres facteurs comme la connaissance des codes culturels de la société québécoise qui est aussi fondamentale dans le processus d'intégration. Ce document souligne en effet que :

une intégration socio-économique réussie demande, outre les éléments particuliers liés à cette dimension, la maîtrise de la langue d'accueil comme outil d'intégration, la familiarisation avec les codes culturels qui sous-tendent les relations officielles et autres dans la société d'accueil ainsi qu'un climat de relations intercommunautaires favorisant l'égalité de tous les citoyens (Gouvernement du Québec, 1998 : 51).

Ainsi, dans le cas où la connaissance du français ne constitue pas un défi pour l'immigrant, celui-ci doit affronter d'autres réalités majeures dans son processus d'intégration. Pour la politique sur la Diversité, l'accès au marché du travail se révèle aussi capital que la connaissance du français.

Cependant, l'équité n'est pas garantie à ce niveau pour les immigrants. Selon les observations relatées par cette politique, « l'accès équitable au marché du travail constitue un enjeu stratégique pour les Québécois des communautés culturelles, en particulier les personnes immigrantes ou appartenant aux minorités visibles » (Gouvernement du Québec, 2008 : 33). Si de manière générale les jeunes sont aux prises avec des difficultés quant à leur intégration socioprofessionnelle, dans le cas des jeunes immigrants une nuance est cependant à établir.

La stratégie d'action jeunesse 2009-2014 porte cette nuance. Celle-ci est illustrée par l'extrait suivant :

Les jeunes immigrants et les jeunes issus de l'immigration nés ici ont parfois de la difficulté à trouver leur place dans notre société. Ainsi, créer des conditions favorables à l'accueil et à l'intégration des jeunes dans leur diversité constitue un défi d'importance pour la société québécoise (Gouvernement du Québec, 2009 : 58).

En outre, cette stratégie fait remarquer que « de l'école au marché du travail, tous les jeunes ne prennent pas le même chemin et ne partent pas du même point » (Gouvernement du Québec, 2001 : 10). Cette situation crée au départ une inégalité des chances quant à l'intégration socioprofessionnelle alors que celle-ci est fortement combattue à l'école même. En effet, l'école au Québec est le gardien de l'égalité des chances. Par l'éducation qu'elle inculque aux jeunes, elle est sensée garantir cette valeur sociale. D'autres difficultés relatives à l'emploi, par exemple, les conditions de travail sont soulignées par la politique de la jeunesse. Celles-là sont dues au regard des changements dans le marché du travail et leurs conséquences sur les jeunes. Dans le document de cette politique il est avancé que :

les transformations du marché du travail ont engendré des situations professionnelles non prévues par la législation, comme le recours aux formes atypiques de travail, ce qui peut laisser place à certaines formes de discrimination. Les personnes qui occupent ces emplois peuvent être privées de certains recours et protections (Gouvernement du Québec, 2001 : 43).

L'accès à l'emploi est généralement difficile, autant pour les immigrants que pour les non-immigrants. La transformation du marché du travail, dans laquelle les jeunes sont les premiers affectés, s'inscrit parmi les raisons de cette difficulté. Ces derniers occupent des emplois instables, le plus souvent sans avantages sociaux. La grande majorité des politiques soulignent que dans le cas des jeunes immigrants, la discrimination à l'emploi constitue un véritable problème d'intégration socioéconomique. Toutes les politiques proposent des mesures pour contrer et empêcher les obstacles à l'intégration des immigrants. On peut se demander si l'application de ces mesures facilite l'intégration des personnes affectées.

Bref, les politiques révèlent que la langue française, les valeurs éducatives ainsi que l'emploi sont des dimensions importantes de l'intégration des immigrants au Québec. Elles soulèvent des enjeux liés à la connaissance du français tant pour les jeunes que pour les adultes. Les extraits traités démontrent que ce soit à l'école ou sur le marché du travail, l'apprentissage, la maîtrise et l'usage de cette langue font d'elle un grand enjeu d'intégration. En fait, pour une intégration réussie, le sentiment d'appartenance à la société québécoise, la participation pleine et entière ainsi que l'identité culturelle s'associent à la connaissance du français pour réunir les conditions d'intégration tant scolaire, socioprofessionnelle que culturelle des jeunes immigrants. Toutes les politiques sont déjà à l'œuvre dans la vie sociopolitique et économique et culturelle du Québec. Dans leur application, les unes tentent d'améliorer les autres en saisissant de nouvelles problématiques qui méritent d'être réglées dans le cas des jeunes immigrants. Cependant, la réalité est que les jeunes sont encore aux prises avec les mêmes difficultés, dans certains cas, elles sont plus grandes encore. C'est que la discrimination dans ses diverses facettes est une constante dans la société québécoise. Même quand on est en fait un facteur positif, par exemple, en imposant des quotas de représentation des jeunes immigrants dans plusieurs secteurs de la vie sociale et institutionnelle, force est de constater qu'on est loin de faire valoir l'égalité des chances, la participation inclusive, l'accessibilité à l'emploi, la fin du racisme et la discrimination à l'école. Alors on peut questionner l'efficacité des politiques analysées ici. Nous revenons à la question : en quoi les politiques prennent-elles en compte l'intégration des jeunes immigrants dans leurs orientations? Cette question amène directement à l'interprétation des résultats qui sera abordée dans la prochaine section.

3.4.- Interprétation des résultats

Cette section s'intéresse à l'interprétation des résultats présentés dans la première partie du chapitre. Cet exercice consiste en une analyse globale des dimensions linguistique, scolaire, sociale et culturelle de l'intégration des jeunes immigrants. L'accent y est mis sur l'école et l'emploi, car les politiques et plusieurs auteurs sont unanimes à reconnaître ces domaines comme deux facteurs clés de l'intégration des jeunes dans toute société. L'analyse se réfère aux auteurs évoqués dans le cadre théorique de cette recherche et s'appuie sur d'autres documents relatifs à l'intégration des immigrants.

Les résultats de l'analyse des extraits tirés de politique démontrent des liens très étroits entre la langue française, les valeurs éducatives et l'emploi. Ces liens s'inscrivent dans l'interaction entre l'immigrant et la société d'accueil; ils sont observés lorsqu'on considère la connaissance du français, le sentiment d'appartenance, l'identité culturelle et la participation dans l'intégration des immigrants au Québec. Ils le sont aussi quant à l'accès à l'emploi et son maintien par l'immigrant ainsi qu'à l'égalité des chances. Ces liens permettent de comprendre que divers processus d'intégration sont en cours dans le cas des immigrants, selon l'explication de Cohen-Emerique (2011). Toujours, selon cette explication, ces processus peuvent être associés d'abord à l'assimilation puis à l'accommodement. Ces divers processus sont une caractéristique de la grande complexité ainsi que de la portée multidimensionnelle de l'intégration dont parlent Rocher (2007) ainsi que Legault et Rachédi (2008), et que Verbunt (2001) aborde au pluriel dans ses explications.

Ainsi, au regard de l'analyse des différents extraits, il appert que les politiques postulent l'enchevêtrement des dimensions de l'intégration. Il s'agit, comme le souligne Pagé (2011), de liens faibles qui se construisent dans l'amitié, le milieu de travail ou dans les associations, lesquels sont susceptibles de conduire à l'intégration sociale. Ces politiques s'appuient sur différentes relations constatées entre les éléments de ces dimensions pour proposer leurs solutions aux problèmes d'intégration des jeunes immigrants. Selon nous, l'essentiel des divers processus de l'intégration des jeunes immigrants peut être compris dans les dimensions de l'éducation et de l'emploi.

Ainsi, plusieurs considérations sont à faire à propos des résultats relativement à la prise en compte de l'intégration des jeunes immigrants dans les politiques d'intégration et de la jeunesse au Québec.

Tout d'abord, les résultats permettent de comprendre que le jeune immigrant est face à plusieurs défis dans son processus d'intégration. La plupart de ces défis relèvent de la dynamique de ce processus, par exemple, des progrès dans une dimension de l'intégration et des retards dans d'autres. Pour témoigner de cette dynamique, il convient de noter que pour Drudi (2006), le processus n'est pas linéaire. Il y a aussi des défis qui sont liés aux stades du développement du jeune comme à sa construction de l'identité, au choc culturel. Ainsi, comme l'expliquent Cohen-Emerique (2011) et Manço (2006), l'intégration a un aspect interne d'où sa dimension psychologique et un aspect externe qui embrasse les conditions qui la facilitent. Nous estimons que l'aspect psychologique n'est pas suffisamment mis en évidence dans les politiques en question. Les résultats démontrent que la majorité d'entre elles se penchent plus sur les conditions favorables à l'intégration des jeunes immigrants dans les interventions du gouvernement que sur les possibilités de ces derniers à prendre leur place dans la société d'accueil.

On retient également que les moyens de soutien à l'intégration des jeunes immigrants sont pour la plupart identifiés dans les politiques. On peut citer en exemples les classes d'accueil pour l'apprentissage du français, les programmes d'accès à l'emploi développés pour ces jeunes et au bénéfice des jeunes immigrants. C'est pourquoi, il ne manque pas de propositions dans les politiques qui suggèrent la prise en compte et la satisfaction de ces moyens, notamment en éducation et à l'emploi. Par leur fonction de socialisation et d'intégration, ces domaines font partie des assises de la société québécoise et se trouvent parmi les valeurs importantes pour les jeunes. Cependant, peut-on remarquer, si les politiques mettent l'accent sur ces dimensions du processus d'intégration des jeunes immigrants, elles n'ont pas insisté sur la prise en compte de l'expérience en milieu scolaire ou en emploi de ces derniers dans leur pays d'origine. Dans leur grande majorité, ces expériences sont plutôt ignorées alors qu'elles peuvent être utiles pour les mesures d'intégration des jeunes immigrants.

On sait que bien des jeunes immigrants n'ont pas d'emploi à cause de l'absence d'expérience dans la société d'accueil, en dépit du fait qu'ils sont francophones (Milot, 2014). Cela dit, la question de connaissance du français est une condition nécessaire comme le suggèrent les politiques, mais insuffisante pour favoriser l'intégration des jeunes immigrants. C'est reconnu par certaines politiques mais pour la majorité d'elles, la connaissance du français est le point de départ.

En effet, les politiques proposent la compétence en français comme incontournable, voire comme le principal besoin d'intégration des jeunes immigrants. Celle-ci est acquise par la connaissance et la maîtrise de la langue française qui sont à la fois outil de communication et d'intégration dans le Québec à majorité francophone. On comprend bien que la compétence en français est liée à l'éducation dans le cadre de laquelle se fait l'apprentissage de la culture dont la langue est une composante majeure. À cet effet, Gagnon et Foucher (2014) rappellent que cette langue a le statut de bien culturel au Québec. En fait, en accentuant sur l'apprentissage du français, les politiques ne cherchent pas seulement à faire valoir un outil de communication qui est nécessaire à la vie en société, elles jouent aussi un rôle idéologique. Cette dimension ne favorise pas l'idée des chances, car toute idéologie est forcément basée sur une vision réductrice de la réalité. L'accent mis sur la promotion du français participe de cette idéologie qui laisse peu de place à la maîtrise et à la compréhension de la discrimination et du racisme dans la société. Certes, les politiques reconnaissent que ces mécanismes d'exclusion (Legault et Raché, 2008) sont de grands obstacles à l'intégration des jeunes immigrants. Cependant, elles sont loin de les placer comme premières problématiques des jeunes immigrants.

Dans le fond, ces politiques placent la compétence en français comme le point de départ du processus de l'intégration, ce qui met en exergue sa dimension linguistique. Cependant, trop concentrées sur la compétence en français comme principal facteur d'intégration, elles ne semblent pas assez se pencher aussi sur le lien entre l'identité culturelle et l'histoire dans le processus de l'intégration des jeunes immigrants. En fait, la trajectoire de chaque jeune comme le souligne Cohen Emerique (2011) ainsi que leurs parcours décrits par Montgomery et al. (2009) témoignent de leur expérience. Ce sont autant de considérations à faire pour aborder l'intégration dans sa complexité.

Ainsi, nous sommes amenés à penser que l'intégration des jeunes immigrants ne peut se faire en dehors de la considération des acquis dans le pays d'origine. Que ces acquis soient dans le travail ou dans le milieu scolaire. À la vérité, un jeune qui ne parle pas le français comme nouvel arrivant est aussi dans un processus d'apprentissage social. Il doit composer avec les ruptures qu'occasionne son immigration, mais aussi avec le choc culturel dans la nouvelle société. Ce sont des situations qui demandent un encadrement psychologique, lequel va créer les conditions meilleures pour l'apprentissage du français.

Il s'agit de comprendre que l'intégration est fortement liée à l'immigration et d'accorder de la place nécessaire aux processus migratoires des jeunes immigrants. Les explications de Cohen-Emerique (2011) et de Manço (2006), en accord avec l'approche constructiviste de l'intégration des immigrants, confirment ce lien. En minimisant cet aspect du processus d'intégration, les politiques négligent un élément essentiel dans leurs propositions.

Les résultats permettent de retenir que l'école est associée autant aux valeurs éducatives qu'à l'identité culturelle dans la société québécoise. On y enseigne la langue, qui est un élément de l'identité culturelle, ce qui renforce son rôle de transmission de la culture de la société d'accueil et celui d'intégration par les normes. Étant obligatoire pour l'ensemble des jeunes, l'école dispose de marges de manœuvre suffisantes pour convaincre les élèves immigrants du bien fondé de connaître la langue française. Par ailleurs, l'intégration par le français invite les élèves immigrants qui peuvent connaître une autre langue à la reléguer au second plan.

On peut déduire que si la langue de la culture d'origine est reconnue par la politique d'intégration scolaire comme partie prenante de l'intégration des élèves, elle n'est pas véritablement considérée comme telle. En d'autres mots, un élément clé de la culture d'origine des jeunes immigrants n'est pas suffisamment valorisé par les politiques quant à leur intégration au Québec. Or, ces jeunes, selon le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), ont le plus souvent grandi dans la société d'origine dont ils gardent des traits culturels pour préparer leur avenir dans la nouvelle société ou leur vie adulte.

Bien entendu, en ce qui a trait aux élèves immigrants, la politique d'intégration scolaire fait état de quelques causes liées à leur pays d'origine pour expliquer leurs difficultés d'apprentissage. Elle mentionne par exemple la différence entre le système éducatif du Québec et celui du pays d'origine des élèves. On peut alors remarquer que cette politique ne fait pas ressortir d'éléments positifs du système éducatif des pays d'origine d'élèves. Sur la base de ce constat, on peut avancer que le fait de commencer à étudier dans un système éducatif différent de celui du Québec, est considéré comme une difficulté d'adaptation de l'élève immigrant à l'école.

Selon nous, c'est le préjugé qui découle du mépris pour ce système éducatif qui mine l'espoir du jeune de trouver sa place dans le nouveau système. Cette idée est valable aussi concernant l'exigence faite aux jeunes immigrants professionnels d'avoir l'expérience de travail au Québec pour avoir accès à un emploi. En d'autres termes, la non-reconnaissance de l'expérience de travail des jeunes immigrants est un fait accepté sur le marché du travail. Même si les politiques soulignent ce fait, il reste que ces jeunes subissent les conséquences du point de vue de l'intégration socioéconomique. Alors, il n'est pas inutile de critiquer l'ethnocentrisme qui serait une des caractéristiques présentes au sein des institutions scolaires et sur le marché du travail au Québec. Or, on sait que l'ethnocentrisme est aux antipodes de l'intégration, voire même qu'il constitue un mécanisme d'exclusion.

Les résultats permettent d'avancer qu'à travers l'école, le français participe à la socialisation des jeunes. La maîtrise de cette langue joue pour eux le rôle de moyen d'apprentissage des normes sociales et comportementales ainsi que des comportements culturels propres à la société d'accueil. Par conséquent, il ne fait aucun doute que la dimension linguistique est dominante dans le processus de l'intégration des immigrants au Québec.

À bien comprendre les politiques, on peut considérer que l'école est le gardien de l'égalité des chances dans la société québécoise. Les résultats révèlent que l'institution scolaire prépare à l'exercice de la citoyenneté par le travail ou encore l'emploi. Ainsi, les jeunes immigrants comme tous les autres qui s'inscrivent à l'école sont en droit d'espérer une meilleure intégration socio-économique en occupant un bon emploi.

Dans ce cas, le principe d'égalité en matière d'intégration développé par Schnapper (2008 : 2), affirmant que l'intégration « vise à donner les moyens de passer à la vie collective sur une base égalitaire que possible » a tout son sens. Ce principe est en accord avec l'égalité des chances, une valeur fondamentale de la société québécoise que les politiques présentent comme élément de l'histoire récente du Québec, ayant émergé dans le contexte de la Révolution tranquille. Cependant, même si le principe d'égalité des chances est établi, Pagé (2011) attire l'attention sur le fait que des éléments personnels comme l'ambition de l'immigrant sont associés aux conditions socioéconomiques pour que cette égalité facilite l'intégration.

Cet aspect est soulevé notamment dans la stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et la politique de la jeunesse. La première détermine l'importance de cette transition alors que la seconde fait un lien direct entre l'exercice de la citoyenneté par les jeunes et le travail. À ce propos, Montgomery et al. (2009 :147) expliquent « le fait d'entreprendre des études est lié directement ou indirectement au projet d'emploi ». Les résultats mettent en lumière le fait qu'à l'école comme au marché du travail, deux milieux d'appartenance des jeunes immigrants, ils ne sont qu'au début de leur processus d'intégration; ce qu'expliquent la plupart des auteurs évoqués dans le cadre théorique. Par conséquent, ces milieux renforcent en principe le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Ils sont également les portes d'entrée de la participation, que certaines politiques décrivent comme inclusive, une valeur forte et une dimension clé de l'intégration sociale. Il y a donc lieu de souligner que les dimensions socio-culturelle, économique et scolaire sont interreliées. Elles caractérisent le point départ de l'intégration des jeunes immigrants. Si en raison de la complexité du processus de l'intégration, il y a la nécessité de le soutenir par des mesures politiques, il est tout aussi important de considérer ce que ces jeunes ont comme expérience reliée au secteur d'intégration.

En prônant des mesures pouvant faciliter l'accès des jeunes immigrants à ces institutions et leur maintien dans les institutions clés de leur intégration, les documents de politique optent pour une intégration institutionnelle. Mais, comme nous l'avons remarqué, il n'y a pas que cette dimension dans l'intégration. Selon les explications de Legault et Rachédi (2008), par exemple, l'intégration est multidimensionnelle et complexe. Ces auteurs démontrent, entre autres, la mise en évidence de la dimension communautaire de l'intégration des immigrants au Québec.

Cependant, les politiques révèlent l'incapacité de la société québécoise d'assurer valablement l'égalité des chances, c'est-à-dire mettre en évidence une valeur fondamentale qui prendrait en compte les besoins d'intégration des jeunes immigrants ou issus de l'immigration. La preuve est que ces jeunes immigrants sont majoritairement désavantagés sur le marché du travail à cause de la discrimination. Ce, même s'ils connaissent le français que nous avons décrit plus haut comme essentiel pour l'intégration sociale au Québec.

Pour nous, les politiques laissent croire que c'est l'acceptation de l'autre ou de la différence qui est le vrai problème de l'intégration et la prise en compte des jeunes immigrants doit s'y référer. En effet, s'il y a autant des jeunes d'origine immigrante aux prises avec des problèmes d'intégration c'est que les mesures proposées par les politiques ne répondent pas tout-à-fait à leurs besoins d'intégration. Celles-ci peuvent s'avérer inefficaces soit parce que les constats ou les observations sur lesquels elles se fondent ne reflètent pas l'ensemble des réalités qui caractérisent les besoins d'intégration de ces jeunes, soit en raison des limites naturelles de ces politiques qui ne peuvent que proposer des mesures. Tel que démontré dans les résultats, la mise en exergue de la méconnaissance du français comme problématique centrale pourrait aussi expliquer les limites de ces politiques; parce que ce parti pris entraîne l'orientation des mesures sur cet élément.

Au regard de ces résultats, l'intégration linguistique paraît le dénominateur commun pour les valeurs éducatives et de l'emploi. En effet, la compétence en français est une mesure que toutes les politiques analysées proposent comme incontournable. Cette nécessité est renforcée par la politique linguistique au Québec qui selon Pagé (2011 : 32) « impose l'usage du français dans le commerce, les affaires, les communications » En fait, peut-on avancer, pouvoir communiquer en français est valorisé dans la société québécoise. C'est d'ailleurs une valeur commune sur laquelle se fonde l'intégration des immigrants depuis la Révolution tranquille. Ainsi, la poussée des immigrants vers le fait français au Québec date de plus d'un demi-siècle. Mais, est-ce que le fait français fait de la province le champion de l'intégration des immigrants? La réponse n'est pas affirmative. Les politiques reconnaissent la vraie barrière à l'intégration des immigrants n'est ni l'apprentissage, ni la maîtrise de cette langue. Pour preuve, les immigrants francophones de la province font face encore à plus de difficultés pour s'intégrer par l'emploi (Milot, 2014).

Dans le fond, même si la politique de gestion de la diversité du Québec reconnaît la différence culturelle dont la langue est un élément, le fait de vouloir imposer à tout prix le français nous paraît une forme d'assimilation (acculturation). La reconnaissance d'autres langues dans la société québécoise, notamment la langue d'origine des immigrants, est toujours marginale.

Ce que les politiques nous révèlent, c'est que l'enjeu sociopolitique autour du fait français au Québec n'est pas en tant que tel celui de l'intégration des immigrants, mais une question de survie de cette langue comme élément clé de l'identité québécoise. Dès lors, on comprend le sens de la lutte pour la domination du français. Évidemment, le gouvernement du Québec agit au nom de la cohésion sociale (Pagé, 2011).

Comme outil d'intégration, la langue française a ses limites, car elle n'est pas suffisante pour permettre à un jeune d'origine immigrante d'accéder à l'emploi ni d'y faire une carrière. Tenant compte du cas du jeune immigrant, on se dit peut-être que la compétence en français n'a pas tout ce poids que les politiques d'intégration lui accordent. En centrant leur orientation sur la compétence en français, les politiques ne risquent-elles de dégager une vision réductrice de ce qu'est la réalité des personnes immigrantes? Il nous semble que des éléments liés aux trajectoires personnelles de l'immigrant sont nécessaires à considérer pour pouvoir orienter adéquatement son intégration. À ce sujet, nous nous référons à Cohen-Emerique (2011) qui explique l'intégration de l'immigrant entre autres par sa trajectoire personnelle, son destin personnel. Certes, les politiques soulignent le principe selon lequel l'immigrant est le premier responsable de son intégration au Québec. Cependant, les mesures qu'elles proposent ne font pas de véritables liens avec la trajectoire personnelle, telle que mentionnée par Cohen-Emerique.

Dans le même ordre d'idées, les politiques reconnaissent la puissance de la discrimination et des préjugés dans la société québécoise. Les résultats démontrent que les jeunes immigrants sont autant victimes que les adultes de ces freins à la participation. Ils indiquent aussi que ces politiques ont leurs propres limites quant à l'intégration des jeunes immigrants. D'une part, elles ne peuvent que constater, analyser et proposer. Leur rôle se limite donc à l'orientation et à suggérer des moyens de mis en œuvre.

D'autre part, elles demeurent des instruments politiques aux mains des gouvernements. Ainsi, les mesures qu'elles proposent pour l'intégration des immigrants restent à la discrétion du gouvernement pour leur concrétisation en programmes et projets. Ainsi, l'intégration des jeunes d'origine immigrante dépend plus d'une volonté politique réelle du gouvernement au pouvoir que des bonnes propositions inscrites dans les documents de politique.

D'un autre côté, la population d'accueil est une actrice importante dans l'intégration des immigrants. Elle incarne, en principe, les valeurs d'ouverture, de « vivre ensemble », du respect et de tolérance. Toutes ces valeurs sont rappelées à chaque fois dans les documents de politique qui se suivent pour dire qu'elles doivent guider toujours le comportement de franges importantes de la population d'accueil. Les politiques laissent comprendre que les constats dans le comportement au sein de cette population sont généralement en désaccord avec ces valeurs. Il est donc question d'un manque évident d'engagement observé au sein de la population d'accueil en termes de contribution à l'intégration des immigrants.

Une autre considération à faire concerne les jeunes immigrants eux-mêmes par rapport aux principes d'intégration énoncés dans les politiques. Un principe majeur au Québec veut que l'immigrant soit le premier responsable de son intégration. En réalité, les politiques proposent des mesures pouvant créer les conditions pour que l'immigrant devienne acteur de son intégration. Cependant, certains éléments ne sont considérablement pas pris en compte, ce qui limite la portée des propositions.

Les résultats mettent en évidence les valeurs de la société québécoise ainsi que celles qui sont universelles auxquelles elle souscrit. Les immigrants qui s'installent au Québec sont appelés à adopter ces valeurs dans leur processus d'intégration. Ainsi, les politiques en font une référence pour proposer les orientations pouvant aider à l'intégration des jeunes immigrants. Par ailleurs, les politiques insistent sur la richesse de l'immigration, ce qui veut dire que les immigrants ne constituent pas un problème pour la société québécoise. À propos, les résultats démontrent que les jeunes immigrants sont eux aussi l'avenir de la société québécoise.

L'ensemble des résultats ressortis de l'analyse des politiques démontre que plusieurs mesures nécessaires pour l'intégration des jeunes immigrants sont proposées. Ces résultats permettent d'avancer que la prise en charge de ces jeunes et ceux issus de l'immigration est faite à plusieurs niveaux dans les politiques. Une analyse des besoins de ces jeunes résulte des constats et observations qui tentent de cerner leurs réalités. En général, les documents de politiques font état d'un bon diagnostic de la situation des immigrants globalement ou des jeunes en particulier. Ensuite, aucune politique ne fait l'économie de bonnes propositions sur la base des besoins identifiés.

Cependant, deux problèmes sont à signaler : 1) Les besoins des jeunes immigrants ne sont pas forcément ceux de tous les jeunes, or les orientations ou mesures proposées ne font pas nécessairement cette distinction; 2) les jeunes immigrants de première génération n'ont pas les mêmes besoins que ceux nés ici de parents immigrants (deuxième génération). Cette nuance importante n'est pas mise en évidence dans les documents de politique. Il ressort une tendance générale à savoir que les jeunes ont des besoins particuliers dans le sens de la sous-culture, ce à quoi les politiques veulent répondre. Or, ils sont aussi constitués de différentes populations, ce qui distingue les besoins même au sein des jeunes immigrants. Si le français, comme le veulent les politiques, est le point de ralliement des jeunes, un facteur clé de cohésion sociale, un besoin d'intégration, cette considération n'est pas valable pour les autres besoins. On pourrait dire que le français peut être pris comme un facteur culturel parmi tant d'autres, ce qui laisse la possibilité de se pencher sur le rôle des valeurs cultivées par les jeunes quant à leur intégration.

En ce qui a trait aux jeunes immigrants proprement dits, un fait migratoire important n'est pas suffisamment considéré dans les politiques. Il s'agit de l'expérience à l'école et au travail en pays d'origine, deux éléments clés du processus d'intégration en pays d'accueil. L'expérience s'inscrit dans l'histoire personnelle et sociale de l'immigrant et joue un rôle déterminant dans son devenir. Par ailleurs, pour avoir négligé cet aspect, les politiques ne semblent pas valoriser le rôle d'acteur de son intégration de l'immigrant tout en le désignant responsable. Les politiques omettent de considérer que toutes les dimensions de la vie de l'immigrant peuvent constituer une richesse pour la société d'accueil. On peut envisager cette considération comme un élément clé de l'intégration pour l'immigrant.

La nécessité de tout recommencer est un problème tant pour l'immigrant que pour le jeune, ce qui ne facilite pas le sentiment d'appartenance et nuit à l'intégration. À ce propos, les résultats ne prouvent pas que ce problème s'inscrive dans les diagnostics des politiques. Aussi ne formulent-elles pas de propositions là-dessus. Si l'appartenance est un facteur de l'intégration, elle ne peut être réelle en dehors des considérations liées à l'histoire de la personne et de son vécu.

Il faut reconnaître que si l'égalité des chances guide le comportement des responsables qui embauchent au marché du travail aussi bien dans le secteur public que les entreprises privées, les politiques proposent des bonnes pistes pour l'évolution de la société québécoise vers la justice sociale. À l'école, si les responsables arrivent à faire de l'égalité des chances un véritable atout dans les interactions entre le personnel et les élèves immigrants, le profil racial ne progresse pas au Québec.

Enfin, au regard de l'ensemble des considérations faites autour de l'analyse des documents de politique et des résultats qui en découlent, nous sommes en mesure de toucher la question de comment les politiques d'intégration et de la jeunesse prennent en compte les jeunes immigrants. Compte tenu de l'importance des besoins d'intégration basés sur l'expérience des jeunes immigrants en pays d'origine et de la nécessaire nuance à faire en ce qui a trait aux besoins des jeunes, nous pouvons avancer que cette prise en compte se fait sur la base que ces personnes n'ont pas de grandes marges de manœuvre sur leur avenir dans la société d'accueil. Ainsi, les politiques proposent des orientations qui sont conformes à la perspective normative de l'intégration.

Conclusion

Les jeunes dans les sociétés occidentales vivent plusieurs problématiques. La plupart des gouvernements s'en préoccupent et abordent les problèmes, besoins et demandes d'intégration de la jeunesse par des politiques publiques comme la politique jeunesse. Ce mémoire a pour but de comprendre et expliquer comment les politiques de la jeunesse et d'intégration des immigrants au Québec prennent en charge l'intégration des jeunes immigrants. Ces derniers sont de plus en plus présents dans les vagues d'immigrants qui arrivent au Québec, ils constituent avec les jeunes nés ici de parents immigrants une part importante de la jeunesse québécoise. Les documents de politiques étudiés dans le cadre du mémoire confirment que la discrimination et les préjugés sont les défis majeurs de ces jeunes, même si les politiques mettent en exergue la connaissance de la langue française.

Cette recherche met en relief l'action gouvernementale auprès des jeunes au Québec, qui se traduit par des interventions résultant des considérations et orientations formulées dans les documents de politique. Ceux-ci cernent tant bien que mal les problèmes d'intégration des jeunes immigrants et proposent des mesures pour leur intégration. Il a été possible d'analyser ces mesures en considérant les dimensions de l'intégration comme le fait français, les valeurs éducatives et l'emploi avec les enjeux qu'elles sous-tendent. Il en ressort que le français est un facteur incontournable d'intégration et que sa connaissance ainsi que sa maîtrise sont indispensables à l'intégration des jeunes immigrants au Québec.

Or, par rapport au marché du travail, on constate que connaître le français n'est pas une garantie d'accès à l'emploi pour le jeune immigrant. Les données démontrent que plus le Québec sélectionne ses candidats à l'immigration sur la base de leur connaissance du français, plus l'écart du taux de chômage entre les jeunes immigrants et les natifs est grand. On peut en conclure que les jeunes immigrants ont des besoins d'intégration plus cruciaux que la connaissance du français dans la société québécoise.

L'étude révèle aussi que les gouvernements manifestent une certaine volonté politique pour contrer les défis liés à l'intégration des immigrants à travers le modèle d'intégration au Québec qu'est l'interculturalisme.

Cette manifestation tient compte des diversités culturelle, sociale et linguistique qui caractérisent les jeunes dans la société québécoise contemporaine, donnant ainsi la primauté aux valeurs démocratiques. Il est cependant clair que les obstacles et difficultés d'intégration des jeunes immigrants ou nés au Québec de parents immigrants mis en évidence par rapport à l'école et au marché de l'emploi soulèvent les limites de l'interculturalisme à favoriser une réelle intégration sociale. Le gouvernement est donc mis en défi de faire triompher l'égalité des chances, la participation des jeunes et le sentiment d'appartenance, lesquels constituent les vrais enjeux sur lesquels se fondent les orientations et les mesures politiques par rapport aux immigrants.

Cohen-Emerique (2011) et Manço (2006) permettent de considérer le rôle positif des trajectoires migratoires dans l'intégration des jeunes immigrants à une société d'accueil. Notre recherche révèle que cet aspect n'est pas suffisamment ressorti dans les mesures politiques à l'intégration des immigrants au Québec, trop centrées sur la connaissance du français. Les politiques proposent une grande emprise des institutions sur les jeunes immigrants qui ont peu de chance de faire valoir leurs expériences antérieures, acquises dans la société ou pays d'origine. Celles-ci leur feraient participer avec plus d'assurance au processus de leur intégration.

La recherche permet de constater également que la démarche des politiques d'intégration tend à considérer comme les seuls et mêmes besoins, ceux des jeunes immigrants et des personnes nées ici de parents immigrants. En ce sens, l'origine culturelle semble le point d'appui de certains programmes de gouvernement, se basant sur les propositions de documents politiques, sans toujours considérer l'enjeu du processus migratoire. Fort de ces considérations, il n'est pas facile de répondre catégoriquement à la question de savoir si la prise en compte des jeunes immigrants dans les politiques d'intégration étudiées est faite. La négligence des trajectoires migratoires des jeunes dans les démarches d'intégration nous permet d'avancer que l'aspect assimilationniste par acculturation est privilégié par les politiques sur celui du vrai rôle d'acteur de leur intégration que les jeunes doivent jouer, même si de tels principes sont évoqués dans les textes des politiques. L'intervenant social qui est en interaction directe avec les jeunes immigrants est appelé à comprendre les enjeux de l'orientation qui cadre leur processus d'intervention. Connaître les limites de ces orientations pourrait être un bon atout pour une intervention efficace.

Bibliographie

Aubert, F., M. Tripiet, F. Vourc'h sous dir. (1997). *Jeunes issus de l'immigration de l'école à l'emploi*, Paris L'Harmattan, 274 p.

Annalisa, L. (2012). Éléments de comparaison des logiques de ciblage et des contreparties au prisme de l'origine et de la nationalité. Le cas des dispositifs d'insertion des jeunes au Québec Dans Colloque « *Politiques sociales et contreparties : un nouveau schème des politiques sociales à l'échelon global ?* » Lausanne, 22 p.

Azzam, A. (2005). L'intégration des jeunes Français issus de l'immigration *Le cas des jeunes issus de l'immigration arabo-musulmane et turque : Maghreb, Moyen-Orient et Turquie, Connexions*, 2005/1 no 83, p. 131-147. DOI : 10.3917/cnx.083.0131

Beate, C. (2006). Pour l'étude des modes d'intégration entre participation citoyenne et références culturelles, *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLIV-135 | 2006, mis en ligne le 01 août 2006, consulté le 13 octobre 2012. URL: <http://ress.revues.org/258>; DOI: 10.4000/ress.258

Benes, M.-F., Dyotte, S. (2001). L'intégration des jeunes immigrants et immigrantes à l'école québécoise, *VEI Enjeux*, n° 125, juin

Borgetto M. (2010). Sur quels principes bâtir une politique sociale ? Petit inventaire des choix possibles, *Informations sociales*, 2010/1 n° 157, p. 10-16.

Bouchamma, Y., Tardiff, C. (2011). Les pratiques des directions d'école en contexte de diversité ethnoculturelle.» chap.6 dans *Kanouté F. et G. Lafortune (dir.) (2011) Familles québécoises d'origine immigrante : Les dynamiques de l'établissement*, Montréal : PUM, 176 p.

Brum, S. (2008). *Intervenir auprès des jeunes au Québec : sociologie implicite*, Mémoire de maîtrise présenté au département de sociologie de l'Université de Montréal, Montréal 143 p.

Claes, M., (2003). *L'univers social des adolescents* Presse de l'Université de Montréal, Montréal, 192 p.

Cohen-Emerique, M. (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social*, presses de l'EHESP, Rennes, 475 p.

Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), (2000). *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, AVIS, Gouvernement du Québec, Québec, 26 p.

Enrichir Québec de sa relève, Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, Gouvernement du Québec, Québec, 90 p.

Franke, S. (2010). *Réalités contemporaines et enjeux émergents auxquels font face les jeunes au Canada* : cadre analytique pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, monographie, rapport de recherche, 65 p.

Felouzis, G., Fouquet-Chauprade, B. (2011). *Intégration sociale et rapport aux institutions des jeunes immigrés et descendants d'immigrés. Quelle place pour la famille, l'école et les réseaux sociaux* http://www.unige.ch/fapse/ggape/Recherches/Projet_TeO.pdf (Page consultée le 26 janvier 2013)

Fouron, F. (2010). *Caractéristiques socio-économiques des immigrants résidents à Montréal*, Ville de Montréal, 42 p.

Gagnon, A-G. et al., (2014). *Rapport présenté au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vue d'élaborer un nouvel énoncé de politique*, Montréal, 80 p.

Gagnon, A-G., François, B. (2014). Les assises du modèle québécois d'aménagement de la diversité ethnoculturelle, aperçu historique *dans Rapport présenté au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vue d'élaborer un nouvel énoncé de politique*, Montréal, 80 p.

Gallant, N. (2013) *La construction identitaire des jeunes*, INRS-Urbanisme, Québec, 235 p.

Gravel, p. L., Brouillette, Angèle. A., (2006). *Les politiques de la jeunesse de certains pays occidentaux. Bilan des connaissances*. Observatoire jeunes et société, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, culture et société, Montréal, 171 p.

Goyette, M., Pontbriand. A. et **Bellot, C.** (2011). *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté : Concepts, figures et pratiques*. St-Foy, PUQ, 344 p.

Hébert, J. (2010). La prévention de la violence à l'école, Pièges et perspectives d'action dans *La prévention de l'échec, une notion à redéfinir*, J.-P., Martinez., G., Boutin., L., Bessette., Y., Montoya. (dir.), Montréal, PUQ. 234 p.

Hohl, J., M. Normand (1996). Construction et stratégies identitaires des enfants et des adolescents en contexte migratoires : le rôle des intervenants scolaires, *Revue française de Pédagogie*, no 17 oct.- nov. 39-52

Unesco (2012). Statistique sur la jeunesse : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-radio-day-2013/statistics-on-youth/>

Jimeno, Clara et al. (2010). *Enfant, jeune, et familles issues de l'immigration : Analyse qualitative des défis de l'intégration*, Conseil de planification social d'Ottawa, 32 P. <http://ioi.spcottawa.on.ca/sites/ioi.spcottawa.on.ca/files/pdf/Final%20Immigrant%20Family%20Report%20French.pdf> (Page consultée le 20 janvier 2013)

Kanouté, F. et G. Lafortune (dir.) (2011). *Familles québécoises d'origine immigrante : Les dynamiques de l'établissement*, Montréal : PUM, 176 p.

Keeley, B. (2009). *Les migrations internationales, Le visage humain de la Mondialisation*, Paris OCDE Les essentiels de l'OCDE

Labelle, M. et al., (2007). *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*, document de travail, Montréal, 115 p.

Larochelle, C., T. Lapointe (2006). *L'intégration des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles au marché du travail de la ville de Québec*, Rapport de recherche présenté au Conseil permanent de la jeunesse (C.P.J.), 75 P.

Legault, G., Lyliane R. (dir.) (2008). *L'intervention interculturelle* 2e éd. Edgard Morin, Montréal, 305 p.

Leclerc, J. *Le défi de l'immigration, province Québec dans L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecdefi.htm> (Page consultée, le 25 janvier 2012)

Manço, A. (2002). *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration, perspectives théoriques et pratiques* l'Harmattan, Paris, 182 p.

Manço, A. (2006). *L'intégration interculturelle : de la théorie aux actions* www.irfam.org/assets/File/integra_int_frot.pdf consultée le 3 décembre 2011

Montgomery, C. et al., (2009). *Pousser un chariot avec un baccalauréat sur le dos, Les expériences en emploi des jeunes immigrants récemment arrivés au Québec*, Vézina éditeur, Montréal 164 p.

Molgat, M., Larose-Hébert, K. (2010). *Les valeurs des jeunes au Canada*, Rapport de recherche gouvernement du Canada, 50 p.

Milot, M. (2014). *Assises d'un nouvel énoncé de politique Principes fondamentaux et cadre conceptuel* dans Rapport présenté au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vue d'élaborer un nouvel énoncé de politique, Montréal, 80 p.

Moriau, J. (2011). Sois Autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté dans Goyette, M., Pontbriand, A. et **Bellot, C.** (2011), Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté : Concepts, figures et pratiques. St-Foy, PUQ, 344 p.

Mc Andrew, M., G. Audet (2010). *30 ans d'adaptation institutionnelle à la diversité en milieu scolaire : bilan et défis*, Nos diverses cités, Le Québec, no 7 p.129-135

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2011). *Fiche synthèse sur l'immigration et les communautés ethnoculturelles, bref portrait de l'immigration permanente* (données d'admission), Montréal, 3 p.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2011). *Portraits statistiques, l'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes 2006-2010*, Montréal, 99 p.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (1991), *au Québec pour bâtir ensemble énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* 104 P.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (2008). *La diversité : une valeur ajoutée, Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, 51 p.

Ministère de l'éducation du Québec (1998). *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, 42 p.

Ngo, H.V. (2004). Regard sur les enfants et les jeunes immigrants [canada.metropolis.net /pdfs/ Van_ngo_f.pdf](http://canada.metropolis.net/pdfs/Van_ngo_f.pdf) (page consultée le 5 juillet 2012)

Ortiz, I. (2007). *Stratégies de développement nationales, notes d'orientation politique sociale* (DAES/ UNDESA), New York Nations-Unies, 73 p.

Organisation des Nations-Unies (2013), *Rapport sur les migrations internationales*, ONU, 56 P.

Pagé, M. (2011). *Politiques d'intégration et cohésion sociale*, conseil supérieur de la langue française, Québec, 39 p.

Potvin, M. (2010). *L'expérience scolaire et sociale des jeunes d'origine immigrante dans trois écoles de milieux pluriethniques et défavorisés de Montréal*, Montréal, CSSS, Bordeaux-Cartier ville, 69 p.

Poupart, J., J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, et A.P. Pires. (1997). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal: Gaëtan Morin, 249 p.

Roy, S. et al. (1998). *Jeunes en difficulté et contexte pluriethnique : l'intervention en maisons d'hébergement communautaire*, Collectif de Recherche sur l'Itinérance, Montréal, 223 p.

Statistique Canada 2006, www.statcan.gc.ca (page consultée le 2 juillet 2012)

Secrétariat à la jeunesse (2009). *Enrichir Québec de sa relève, Stratégie d'action jeunesse 2009-2014*, Gouvernement du Québec, Québec, 90 p.

Secrétariat à la jeunesse (2001). *Politique québécoise de la jeunesse la jeunesse cœur Québec*, Gouvernement du Québec, Québec, 65 p.

Toussaint, P. (dir) (2010). *La diversité ethnoculturelle en éducation : enjeux et défis pour l'école québécoise*, Montréal : PUQ, 357 p.

Sévigny, D. (2012). *Portraits socio-culturels des élèves inscrits dans les écoles publiques de l'Île de Montréal, inscriptions au 18 novembre 2011*, Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île Montréal, 577 p.

Schnapper, D. (2008). Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen
Fondation Robert Schuman, Question d'Europe no. 90, résumé, 6 p.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
(2011). Au-delà des statistiques, pour une immigration à visage humain, mémoire

Toussaint, P. (dir). (2010). *La diversité ethnoculturelle en éducation : enjeux et défis pour l'école québécoise*, Montréal : PUQ, 357 p.

Vasquez-Bronfman, A. et M. Isabel (1996). *La socialisation à l'école. Approche ethnographique*, Paris : PUF